

MÉDIAS ET ÉLECTIONS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

par Marie-Soleil Frère

Abstract

On the eve of the 2006 elections – the first free democratic elections in the RDC in 40 years – many uncertainties remained about the capacity of the local media to cover the electoral process in an evenhanded way. What is worse, there was concern about their potentially nefarious role, i.e. their capacity for heightening tensions, for inciting violence between civilians and armed groups. The present article aims to analyze the way Congolese media have covered the election dates of July 30 and October 29 and to discuss the attempts of the HAM (High Media Authority) to limit abuses. In a country this large, with more than 70 television channels, nearly 200 radio stations and dozens of newspapers spread all over the country, control of the media was a major issue with the candidates for office as well as for those who denounced the elections and who incited citizens to boycott them. Some people from different factions were willing to base their victory on hatred of others.

1. INTRODUCTION

Il est communément admis que les médias sont essentiels au déroulement d'une élection démocratique.¹ Une élection « libre et démocratique » n'implique pas simplement le fait de procéder à un vote dans des conditions adéquates de transparence et d'autonomie, mais également que le citoyen votant puisse avoir accès à suffisamment de renseignements sur les programmes politiques des partis et des candidats, ainsi que sur le processus électoral, pour être en mesure de faire un choix éclairé. Une élection démocratique sans la liberté des médias serait une contradiction en soi...

Si les élections de 2006, marquant la fin de la transition en RDC, devaient être « libres et démocratiques » dans l'esprit des « faiseurs de paix »² veillant au redressement de ce géant désarticulé, les médias étaient donc appelés à y jouer un rôle important. C'est pourquoi une « institution citoyenne d'appui à la démocratie », la Haute Autorité des Médias (Ham)³, avait été instaurée au lendemain de la signature des Accords de Pretoria, afin de veiller à garantir le droit du citoyen à une information pluraliste, fiable et objective, entre autres grâce à la neutralité et l'équité des médias publics vis à vis des

¹ C'est ce que mettent en avant de nombreux manuels utilisés pour la formation des journalistes en Afrique, et particulièrement MARTHOZ, J.-P., *Election Reporting Handbook*, Brussels, International Federation of Journalists et HOWARD, R., *Les Médias et les Elections : Un manuel de reportage sur les élections*, Vancouver, Institute for Media, Policy and Civil Society (IMPACS), 2005.

² Voir l'ouvrage de Jean-Claude WILLAME qui souligne bien le caractère de « mirage symbolique » de cette élection (*Les « Faiseurs de paix » au Congo*, Bruxelles, Editions Complexe, 2007).

³ Voir notre article dans la précédente édition de l'Annuaire : «Après les médias de la haine : La régulation en RDC, au Burundi et au Rwanda» in REYNTJENS, F., MARYSSE, S. (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Dix ans de transitions conflictuelles*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 85-118.

forces politiques et sociales. La Ham était également chargée de réguler le secteur des médias publics et privés commerciaux, associatifs et communautaires et de veiller à la conformité des productions des radios et télévisions, et de la presse écrite aux lois de la République à l'éthique et à la déontologie professionnelles.

C'est aussi pourquoi, plusieurs mois avant les échéances électorales, de nombreux ONG, bailleurs de fonds et partenaires au développement, entreprenaient déjà des actions de formation et de sensibilisation des professionnels des médias congolais.⁴ Il s'agissait de rappeler aux journalistes qu'il était de leur devoir d'informer le peuple sur les élections et les choix politiques des différents candidats et partis en lice ; de surveiller la transparence des élections et d'informer librement les électeurs des éventuels dysfonctionnements observés dans le déroulement des scrutins ; et de demander aux personnalités se présentant au suffrage des comptes concernant leur éventuel exercice précédent d'un mandat public.

La tâche attendue des médias semblait titanesque étant donné la complexité du paysage politique. Comment présenter de manière complète et équitable les projets de société des 33 candidats aux élections présidentielles, des 264 partis politiques, des 9.709 candidats aux 500 sièges de la députation nationale, des 1.086 prétendants aux 108 fauteuils de sénateurs ? Comment, même au niveau local, donner un minimum de visibilité aux 13.474 personnes convoitant un des 632 sièges de députés provinciaux ?

Les volontés de sensibiliser et de responsabiliser les médias se heurtaient en outre à la configuration d'un paysage médiatique marqué par deux principales caractéristiques : un foisonnement incontrôlé et une forte politisation.

2. MÉDIAS, ÉLECTIONS ET RÉGULATION : CHRONOLOGIE D'UNE TRIPLE AVENTURE

À la veille du processus électoral, on dénombrait, pour la seule ville de Kinshasa, 40 chaînes de télévision (dont 4 émettant par satellite sur l'ensemble du territoire national), 29 stations de radiodiffusion, 10 quotidiens et 15 hebdomadaires (sur un ensemble de plus de 100 journaux déclarés). S'y ajoutaient, dans les 10 autres provinces, une trentaine de chaînes de télévision, plus de 145 stations de radiodiffusion et deux cents titres de presse déclarés au Ministre de l'Information et Presse, la plupart irréguliers sur le marché.⁵

⁴ On notera en particulier l'action de l'Institut Panos Paris qui mène un vaste projet d'appui aux médias congolais dans le cadre duquel il a été donné à l'auteur de cet article la possibilité d'effectuer plusieurs missions en République démocratique du Congo durant la période de Transition. L'essentiel de l'information utile à la rédaction du présent texte a été récolté lors de ces missions, particulièrement au cours d'un séjour réalisé en avril 2007.

⁵ Chiffres fournis par Tiefolo Banza, Coordonnateur du CEMPC de la Ham à Kinshasa, dans son intervention sur "Le monitoring des médias en période électorale : le cas de la RDC" (in *Actes de la Conférence de Kigali* sur « Le monitoring des médias : régulation et autorégulation au service de la professionnalisation des médias », 13-15 mars 2007).

2.1. Un paysage diversifié et polarisé

Les journaux à parution régulière, concentrés essentiellement dans la ville de Kinshasa, se partageaient globalement en trois catégories. D'une part, des titres ouvertement « pro-Kabila ». Appartenant en général à des candidats députés proches du PPRD, mis au service de la campagne de leur propriétaire et de sa famille politique : *L'Avenir* (de Pius Muabilu Mbayu), *Uhuru* (de Colette Tshomba), *Le Soft International* (de Tryphon Kin Kiey Mulumba), *Le Palmarès* (de Michel Ladi Luya). D'autre part, la « presse rouge », proche de l'opposition UDPS, très critique vis-à-vis du processus électoral et de la communauté internationale, comme *Le Phare* (de Polydor Muboyayi Mubanga) et *La Tempête des Tropiques* (d'Alexis Mutanda). Enfin, une troisième catégorie de titres se montrant favorables au pouvoir en place, mais manifestant un réel effort d'ouverture aux autres tendances : *L'Observateur* (de Makenda Voka), *Le Potentiel* (de Modeste Mutinga), *Le Forum des As* (de José Naweji), *La Prospérité* (de Marcel Ngoyi). Contrairement au domaine audiovisuel, aucun titre de presse écrite ne soutenait ouvertement Jean-Pierre Bemba.

Le Journal du Citoyen, supplément hebdomadaire d'informations électorales et citoyennes encarté dans les principaux titres de la capitale, constituait l'unique support écrit soucieux d'être diffusé en province. Avec un tirage de plus de 15.000 exemplaires, ce journal de quatre pages édité par la Ham avec l'appui de bailleurs de fonds atteignait plus de 35 localités sur l'ensemble du territoire.

A Kinshasa, c'est surtout la télévision, étant donné son taux de pénétration⁶, qui était redoutée pour sa capacité de propagande et de mobilisation. Outre la RTNC 1 et 2 (les deux chaînes publiques souvent pointées du doigt durant la Transition pour leur soutien trop marqué à Joseph Kabila et à son parti), la majorité des chaînes d'information générale appartiennent ou sont liées à des personnalités politiques. Ainsi, CCTV (Canal Congo Télévision) et CKTV (Canal Kin Télévision) appartiennent à Jean-Pierre Bemba (candidat à la magistrature suprême) ; Digital Congo a deux actionnaires dont Janet Kabila (sœur jumelle du Président) ; Horizon 33 est la propriété de Jean-Charles Okoto (Secrétaire général du PPRD) ; RTGA (Radio Télévision du Groupe L'Avenir) appartient à Pius Muabilu Mbayu (candidat PPRD à la députation nationale) ; Tropicana TV et Numerica TV appartiennent à Jean-Pierre Kibambi Shintwa (ancien correspondant de RFI, candidat à la députation nationale) ; Global TV appartient à Nzuzi wa Mbombo (candidate à la Présidence de la République, qui s'est ensuite ralliée à l'UN de Jean-Pierre

⁶ Selon une étude menée par un Cabinet privé (Experts sprl), la télévision bénéficiait à Kinshasa, en juillet 2006, d'un taux de pénétration de 98% avec 71% d'audience quotidienne, principalement dans la tranche 18h-21h. La radio suivrait avec 70% de pénétration dont 41% d'audience quotidienne, principalement dans la tranche 6h-9h. La presse écrite ne touche que 30% des personnes interrogées et à peine 6% de lectorat quotidien. Voir "Sondage sur les médias à Kinshasa", Experts sprl, juillet 2006, p. 3.

Bemba) ; Afrika TV à Azarias Ruberwa (candidat à la Présidence) ; Molière TV à Léon Nembalemba (candidat à la députation nationale) ; Radio Lisanga Télévision à Roger Lumbala, (candidat à la Présidence) et Mirador TV est la station de Michel Ladi Luya (candidat à la députation nationale). Les autres chaînes privées (telles Antenne A et Raga TV), dont les actionnaires sont des hommes d'affaires non directement impliqués en politique, travaillent donc dans un contexte complexe où leurs tentatives d'équilibre sont souvent hypothéquées par la peur de déplaire aux forces en présence. En province, outre les quatre chaînes reçues par satellite (RTNC, Digital Congo, RTGA et CCTV), une trentaine de télévisions déclarées opèrent soit avec des moyens très réduits, soit mieux nanties mais affichant des affinités politiques évidentes (comme la Radio Télévision Mwangaza de Lubumbashi, clairement favorable à Joseph Kabila), laissant une bonne part d'audience aux radios locales.

Au niveau radiophonique, deux stations seulement offraient, à la veille des scrutins, une couverture d'envergure nationale : la RTNC (Radio télévision nationale congolaise), qui présentait un fort penchant pour le Président Kabila et son parti, et Radio Okapi, radio internationale « humanitaire », sous l'autorité de la MONUC, gérée par la Fondation Hirondelle (dans une perspective de renforcement de la paix). Etant donné les difficultés de retransmission de la RTNC dans de nombreuses provinces, Radio Okapi était, de fait, la seule station qui soit relayée pratiquement sur l'ensemble du territoire, soit par le biais d'une de ses propres antennes provinciales, soit en décrochage sur une station locale.

Quelques radios privées commerciales, très proches de certains candidats, étaient également présentes en province : Radio Liberté, de Jean-Pierre Bemba et Digital Congo FM. A Kinshasa et dans les différentes villes où elles sont implantées, elles côtoyaient des radios privées locales émettant en FM⁷, des radios communautaires et des radios confessionnelles. Si ces dernières sont censées être apolitiques, certaines ont joué un rôle de sensibilisation des électeurs, alors que plusieurs radios évangéliques liées aux Eglises du Réveil n'hésitaient pas à se lancer dans la campagne pour soutenir des candidats. Dans certaines villes de province, ayant connu des expériences de « radio de la haine », la perspective des élections inquiétait à la fois les journalistes et la population. A Kisangani par exemple, « nous avons connu les médias de la haine lorsque les Rwandais et les Ougandais se battaient ici durant la guerre des 6 jours, témoigne un directeur de radio. Les Rwandais contrôlaient la RTNC et les Ougandais la Radio Liberté de Jean-Pierre Bemba. On a pu mesurer le pouvoir des médias et leur capacité de déstabilisation. On ne voulait surtout pas que ça recommence. »⁸

⁷ A Kinshasa, les radios privées commerciales sont souvent couplées avec les stations de télévision : Mirador FM, RTGA, Raga FM, RTNC, Digital Congo FM, RTAE, RTP, Congo Web FM, RTMV... Quelques stations seulement n'ont pas (encore) de jumelle télévisée : Top Congo, Radio Elikya, Radio Sango Malamu, Radio Sept.... S'y ajoutent les relais FM des radios internationales présentes à Kinshasa : RFI (Radio France Internationale), Africa n° 1 et BBC.

⁸ Jean-Pierre Lifoli, Directeur de Radio Mwangaza (Kisangani), entretien du 8 juin 2006.

2.2. Un défi pour le régulateur

Dans un tel contexte, la Ham avait veillé à poser un cadre de travail aux médias.⁹ D'abord en adoptant des textes de référence qui pouvaient fournir, étant donné la carence du cadre légal¹⁰, une assise réglementaire à l'institution pour exercer ses missions. C'est ainsi qu'une « *Directive relative aux dérapages et autres manquements des acteurs politiques et sociaux à travers les médias* » avait été adoptée en février 2006.¹¹ Elle a été complétée par une « *Directive relative à la campagne électorale à travers les médias* »¹² s'adressant à la fois aux médias et aux hommes politiques, exigeant des médias équilibre et impartialité. Cette Directive fixait les normes en matière de répartition du temps d'antenne et des espaces entre les différents candidats, mais aussi quant à la diffusion des résultats d'enquête et des scores électoraux. La Ham avait aussi amené les personnalités politiques à signer un « *Code de bonne conduite* » pour les partis politiques et les médias.¹³ Cette réglementation stipulait, entre autres, qu'aucun candidat, même propriétaire d'une chaîne de télévision, n'avait droit à plus de 30% d'espace sur une même antenne.

Des dispositifs techniques avaient également été mis en place. Le Centre d'Ecoute et de Monitoring de la Presse Congolaise (implanté à Kinshasa mais disposant d'une antenne dans chaque chef lieu de province) avait été équipé de manière adéquate afin de pouvoir suivre, au jour le jour, les principales chaînes de radio et de télévision, ainsi que les contenus de la presse écrite. Plus ponctuellement, pour la durée de la campagne, la Ham avait instauré la CVEM (Commission de vigilance et d'éthique électorale à travers les Médias)¹⁴ qui avait le pouvoir de contrôler le respect de la *Directive* et de sanctionner, en dehors des cours et tribunaux, les fautes professionnelles (diffamation, imputations dommageables, accusations sans preuve, offenses

⁹ Il s'agissait pour elle d'une mission légale, les articles 33, 34 et 35 de la loi électorale (loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, urbaines, municipales et locales en RDC) lui confiant expressément la tâche de définir « les conditions d'accès aux médias publics et privés aux fins de la campagne électorale » et de veiller « à ce que le principe d'égalité entre les candidats soit respecté... »

¹⁰ Pour rappel, ce cadre se compose essentiellement d'une Loi sur la presse de 1996, favorable à la liberté de presse, mais largement lacunaire et qui n'a jamais donné lieu à l'adoption de décrets d'application.

¹¹ Directive de la Haute Autorité des Médias n° HAM/AP/065/2006 du 3 février 2006 relative aux dérapages et autres manquements des acteurs politiques et sociaux à travers les médias.

¹² Directive de la Ham n° HAM/AP/074/2006 du 10 mars 2006 relative à la campagne électorale à travers les médias. S'y est ajoutée la Décision n° HAM/CP/101/2006 du 23 juin 2006 portant mesure d'exécution de la Directive relative à la campagne électorale à travers les médias audiovisuels.

¹³ Code de bonne Conduite pour les partis politiques et les Médias, signé sous les auspices de la HAM et publié au *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo* (Numéro spécial du 15 juillet 2006).

¹⁴ Décision n° HAM/AP/077/2006 du 19 avril 2006 portant création d'une Commission de vigilance et d'éthique électorale à travers les médias.

aux institutions ou autorités, apologie de la congolité, injures...). Scindée en onze sous-commissions installées dans les différentes provinces, la CVEM associait des représentants des organisations professionnelles, l'OMEC (Observatoire des Médias congolais) et l'UNPC (Union nationale de la Presse du Congo).¹⁵

Enfin, estimant que l'équilibre dans les médias ne pourrait être une réalité sans une intervention directe à la fois dans l'élaboration des programmes et dans l'achat des espaces et du temps d'antenne, la Ham avait sollicité 4 millions de \$ pour organiser la couverture médiatique des élections. N'ayant pas été suivie, sur ce point, par ses partenaires financiers habituels, elle a obtenu de l'Etat congolais 498.000\$ qui ont été répartis en concertation avec les organisations professionnelles (OMEC, UNPC, ANEAP, ANECO et ARCO¹⁶) pour assurer des espaces dans la presse écrite, la radio et la télévision pour les messages des candidats aux présidentielles (aux 1^{er} et 2^{ème} tours). 38 chaînes de radio et télévision, ainsi qu'une quinzaine de journaux, ont été sélectionnés dans tout le pays. Chaque candidat avait droit à 3 messages et deux débats télévisés (pour les candidats à la magistrature suprême), ainsi qu'un message de 30 secondes à 3 minutes (pour les candidats à la députation). Enregistrés sous la supervision de la Ham, ces émissions et messages devaient être retransmis simultanément par les stations bénéficiaires de la subvention. En dehors de ces programmes encadrés par l'instance de régulation, les opérateurs n'étaient pas autorisés à diffuser des émissions politiques qui n'aient pas reçu la validation de la Ham.

Cet encadrement serré par l'Autorité de contrôle, s'il a été apprécié par certains, a été estimé excessif par d'autres. « La Ham est allée trop loin, jusqu'à nous suggérer quelles questions il fallait poser à nos invités », estime le directeur d'une chaîne de télévision privée.¹⁷ « La Ham a voulu superviser le travail que nous aurions de toute façon fait de notre propre chef », estime son directeur de programmes. Il faut surtout s'interroger sur la capacité qu'a eue cette batterie d'instruments de garantir un minimum de pluralisme et d'équilibre dans la campagne électorale menée à travers les médias congolais.

¹⁵ Chaque sous-commission provinciale se composait du coordonnateur du CEMPC et de son adjoint, du secrétaire d'instruction de la commission spéciale Saisine et Plaintes (qui dispose également d'un représentant par province), de membres de l'Assemblée plénière de la Ham, d'un représentant du Parquet, du représentant local de l'Observatoire des Médias congolais (OMEC, instance d'autorégulation instituée en 2004) et d'un représentant de l'UNPC (Union nationale de la Presse congolaise). Voir Institut Panos Paris (éd.), *La régulation des médias : Principes, fondements, objectifs et méthodes*, Paris, 2007, p. 100.

¹⁶ Observatoire des Médias congolais, Union nationale de la Presse du Congo, Association nationale des Entreprises audiovisuelles privées, Association nationale des Editeurs de journaux du Congo, Association des radios associatives et communautaires du Congo.

¹⁷ Jo Tala Ngai (PDG) et Ngoma Di Tanda (Directeur des Programmes) d'Antenne A, entretien du 17 avril 2007 à Kinshasa.

2.3. La campagne du premier tour : chacun pour soi

La campagne est officiellement lancée le 29 juin 2006¹⁸ et, dès le 3 juillet 2006, la Ham, s'appuyant sur les observations de la CVEM, rappelle déjà à l'ordre les chaînes de télévision qui ne respectent pas la réglementation. Elle rappelle à tous les directeurs de médias audiovisuels qu'« ils exposent leurs entreprises à des sanctions très sévères pouvant aller jusqu'à la suspension immédiate de leur participation à la campagne électorale, voire à la suspension pure et simple de la télévision ou de la station de radio fautive. »¹⁹

Le 11 juillet, lors d'une conférence de presse, la Ham dénonce nommément les chaînes qui font preuve d'un parti pris manifeste et inacceptable : la RTNC et Digital Congo, ainsi que Congo Web Télévision pour le candidat Joseph Kabila, la RTGA pour le candidat Pius Muabilu Mbayu, CCTV pour Jean-Pierre Bemba, Global TV pour Nzuzi wa Mbombo, Tropicana TV pour Jean-Pierre Kibambi Shintwa, Afrika TV pour Azarias Ruberwa, Radio Lisanga Télévision pour Roger Lumbala et Molière TV pour Léon Nembalemba. En presse écrite, la Ham dénonce le déséquilibre de *L'Avenir* pour Pius Muabilu et d'*Uhuru* pour Colette Tshomba. Elle rappelle aussi à l'ordre les médias qui, quoique ayant bénéficié de la subvention de la Ham, omettent de retransmettre les émissions de débat enregistrées sous la supervision de l'instance de régulation.²⁰

Les déséquilibres persistent toutefois, en violation de la *Directive relative à la campagne électorale*, et, le 17 juillet, la Ham adopte une première mesure de sanction importante : elle suspend pour 72 heures la participation aux débats électoraux (exceptées les émissions produites sous la supervision de la Ham) de 6 stations (RTNC1, CCTV, CKTV, Digital Congo, Global TV et Afrika TV).²¹ CCTV et CKTV déposent un recours à l'encontre de cette décision le 19 juillet, mais qui est rejeté dès le lendemain par la Sous-Commission de Vigilance de la ville de Kinshasa. Digital Congo et la RTNC sont les deux seules stations qui n'obtempèrent pas à l'injonction de la Ham qui ne dispose d'aucun moyen de coercition pour amener les stations à appliquer les sanctions.

¹⁸ La loi électorale précisait la durée de la campagne stipulant, dans son article 28, que « la campagne électorale est ouverte trente jours au maximum avant la date du scrutin et s'achève 24 heures avant cette date ».

¹⁹ Observations de la HAM n° HAM/B/CVEM/104/2006 relative aux violations de la réglementation de la campagne électorale à travers les médias.

²⁰ Ces débats ne semblent pas enthousiasmer l'audience. Dans son rapport portant sur le mois de juillet 2006, le Cabinet Experts note que « Mirador TV enregistre une forte hausse d'audience (+29%) et prend le leadership des chaînes de télévision les plus suivies à Kinshasa, reléguant ainsi Antenne A et Raga TV respectivement en deuxième et troisième position du classement. Le succès de cette chaîne est en grande partie attribuable aux films nigériens diffusés à longueur de journée. (...) Antenne A et Raga TV enregistrent une baisse significative d'audience globale principalement à cause de la diffusion des Soirées électorales (émissions de débat organisées par la HAM et diffusées en boucle par plusieurs chaînes de télévision). Lors de ces soirées électorales, les téléspectateurs ne pouvaient pas suivre leurs émissions habituelles. » (p. 9).

²¹ Décision n° HAM/CVEM/114/2006 du 17 juillet 2006.

La rancœur des militants du MLC est manifeste et explicite et, le 27 juillet, à deux jours du premier tour des élections présidentielles, ce n'est sans doute pas un hasard si la Ham est entièrement pillée par des partisans de Jean-Pierre Bemba, alors que ce dernier, de retour d'une tournée électorale en province, s'apprête à prendre la parole au cours d'un meeting de campagne au stade Tata Raphaël. La Ham se retrouve dépourvue de local, de matériel et son personnel est fortement traumatisé suite au viol par les pillards d'une des employées. Des solutions d'hébergement et d'équipement d'urgence sont rapidement trouvées afin de permettre à la Ham de poursuivre son travail, mais l'institution sera contrainte de fonctionner sur un mode « provisoire » jusqu'à la fin du processus électoral.²²

2.4. Proclamation des résultats du premier tour : la guerre médiatique commence...

Dès les premiers jours d'août, la guerre médiatique autour de la diffusion des résultats pressentis débute. Le 2 août, face aux diverses supputations des médias, la Ham et la CEI doivent rappeler que la CEI seule est habilitée à publier des résultats provisoires. Le 9 août, la Ham lance un nouvel appel aux médias « dans le but ultime de sauvegarder la paix et la concorde nationale. »²³

Mais la bataille des images est lancée. Alors que la RTNC1 fait repasser en boucle les images d'un policier lynché par les partisans de Jean-Pierre Bemba lors des violences du 27 juillet, CCTV ressort systématiquement des séquences d'archives du bombardement des populations civiles de l'Equateur en 1998, ainsi que celles où l'on voit la police nationale jeter des grenades lacrymogènes sur les manifestants le jour des obsèques, en juillet 2007, du journaliste assassiné Bapuwa Mwamba. Le 16 août, la Ham annonce la suspension durant 24 heures de la RTNC1, la CCTV et la RTAE (Radio Télévision Armée de l'Eternel)²⁴ pour avoir diffusé de manière répétée des images choquantes à forte charge émotionnelle. L'instance de régulation accuse les médias de s'être « transformés en tribune libertine, manipulés par les puissances politiques et financières » et de pratiquer la « récupération politicienne d'images violentes et choquantes qui incitent les forces de l'ordre et la population à la vengeance. »

Mais les débordements haineux se poursuivent et, les 20, 21 et 22 août, juste avant, pendant et après la publication par la CEI des résultats provisoires du scrutin, lorsque la Garde présidentielle et la garde rapprochée de Jean-Pierre

²² La Ham a d'abord été hébergée par la CEI aux Galeries présidentielles, avant de déménager au 10^{ème} étage de la tour de la RTNC le 26 décembre 2006. Le CEMPC a été installé dans un petit local mis à disposition par l'Institut Panos Paris, dans un autre quartier.

²³ Décision du bureau de la Ham du 9 août 2006.

²⁴ Cette station appartient au pasteur Sony Kafuta, réputé proche de Joseph Kabila, à la tête de l'Eglise de l'Armée de l'Eternel, dont le grand amphithéâtre de culte a été également endommagé par les manifestants du MLC le 27 juillet 2007.

Bemba s'affrontent violemment à Kinshasa, les médias sont pointés du doigt, pour avoir relayé les messages agressifs de leurs parrains politiques : CCTV et Canal Kin pour Jean-Pierre Bemba ; RTNC et Digital Congo pour Joseph Kabila sont accusées. Le Président de la Ham déplore « l'instrumentalisation des médias audiovisuels appartenant à des acteurs politiques candidats au scrutin présidentiel » et établit un lien direct entre les émissions diffusées par ces chaînes et les affrontements armés qui se déroulent aux abords de CCTV et CKTV. Les associations de défense de la liberté de la presse confirment cette analyse et reconnaissent que les événements sont la conséquence d'« une véritable guerre des nerfs, au travers des médias, surtout audiovisuels, entre les partisans de ces deux plus grands candidats qui ont usé et abusé des médias qui leur sont entièrement acquis pour faire de la propagande haineuse et se diaboliser mutuellement, souvent sous l'œil complice ou grâce à la complaisance des journalistes présentateurs ou animateurs. »²⁵

Le 21 août, le signal des deux stations de Jean-Pierre Bemba est brusquement interrompu, de même que celui de Radio Liberté Kinshasa (RALIK), de RTMV (Radio Télévision Message de Vie)²⁶, de RLTV (Radio Lisanga Télévision) et, à partir du 23 août, de Molière TV. L'ordre n'émane pas de la Ham, mais bien de l'ANR (Agence nationale de renseignements) dont les éléments se rendent au centre hertzien de Binza pour procéder à la fermeture des émetteurs.²⁷ Depuis quelques heures, les chaînes de Bemba diffusaient en boucle les images sanglantes des policiers et des civils tués devant ses bâtiments la veille.

Cette fois, les représentants de la communauté internationale interviennent pour marquer leur désapprobation et, le 26 août, devant les représentants de la MONUC et du CIAT, les directeurs des 6 principales chaînes de télévision et de radio (dont la RTNC) sont amenés à signer un « Acte d'engagement pour le respect des règles d'éthique et de déontologie ». Cet Acte, élaboré par la Ham, impose une série de recommandations qui touchent à la diffusion de l'information politique et d'images violentes. Il est soumis à une plus large signature le 30 août, où une quarantaine de radios et de télévisions émettant à Kinshasa sont conviées.

²⁵ Journalistes en danger, *La liberté de la presse en période électorale*, Kinshasa, novembre 2006, p. 11.

²⁶ Chaîne du pasteur Fernando Kutino, de l'Eglise Armée de la Victoire, généralement accusé (entre autre par les partisans de son rival Sony Kafuta) de soutenir Jean-Pierre Bemba.

²⁷ Le 2 septembre, la Ham, dont le mandat est aussi de défendre la liberté de la presse, réclame officiellement le rétablissement du signal des différentes chaînes qui ont été réduites au silence, au nom de la liberté de la communication audiovisuelle et du droit du citoyen à l'information. Elle rappelle au gouvernement que « pour tout autre dérapage ou violation flagrante, le Gouvernement ainsi que ses services spécialisés devront s'adresser à la Haute Autorité des médias... » (Avis de la Ham relatif aux coupures des signaux des médias audiovisuels, 2 septembre 2006). Si les deux chaînes de télévision de Jean-Pierre Bemba recommenceront à émettre dans la nuit du 10 au 11 septembre, Molière TV et RLTV ne retrouveront la voix que plus tard.

Les professionnels des médias s'émeuvent de cette intervention jugée trop volontariste de la Ham et des partenaires internationaux, ainsi que de la coupure intempestive du signal des différentes chaînes condamnées au mutisme.²⁸ Mais ils sont conscients des dérives auxquelles se livrent les médias et de la léthargie des organes d'autorégulation (l'OMEC et la commission de discipline de l'UNPC) incapables d'assurer leur vocation de « tribunal des pairs ».

Car la bonne volonté proclamée des professionnels des médias ne pèse pas lourd face aux pressions de leurs parrains politiques dont les journalistes s'avèrent inaptes à canaliser les excès. Progressivement, il apparaît que sanctionner les médias ne suffit pas, car les carences des journalistes ne sont pas seules en cause. « Les médias ont toujours respecté le code d'éthique et de déontologie, déclare le Président Mutinga dans une interview. D'une manière générale, ce sont les hommes politiques qui usent et abusent des médias, du micro, de l'antenne, pour passer des messages qui sont répréhensibles. »²⁹

Le 11 septembre, après 21 jours d'interruption, les chaînes de Bemba recommencent à émettre, mais elles connaissent bientôt d'autres déboires. Une semaine plus tard, le 18 septembre, un incendie mystérieux ravage CCTV et CKTV : le directeur général, Stephane Kitutu O'Leontwa est grièvement brûlé et doit être évacué vers la Belgique pour des soins. L'ensemble des chaînes (radio et télévisions) est incapable d'émettre durant quatre jours. Une enquête est ouverte, menée conjointement par la police nationale et la MONUC, en vue de déterminer les causes (accidentelles ou criminelles) de l'incendie, mais dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour.

2.5. Hommes politiques frappés d'embargo

Face aux abus qui se multiplient et dans un souci de frapper directement les personnalités politiques qui abusent des médias, la Ham opte alors pour une autre stratégie. Le 13 septembre 2006, elle annonce publiquement un « embargo » qui prive d'accès aux médias deux personnalités politiques proches du Président Joseph Kabila qui se sont exprimées de manière inacceptable au cours de l'émission « Grandes Questions ». Bernadette Aena Tokwaulu (juriste, secrétaire générale de la SNEL, membre de l'AMP) est condamnée au silence pour 30 jours et Lambert Mende Omanlanga (secrétaire permanent adjoint et porte-parole de l'AMP) pour 15 jours. Il est reproché à la première d'avoir tenu des propos gravement culpabilisants à l'endroit de ses adversaires politiques au sujet des affrontements du mois d'août, conjointement sur les ondes de la RTNC1, de la RTGA et de Digital Congo. Quant au second, il a également tenu des propos incitant à la haine. L'émission « Grandes Questions » est suspendue pour une durée de 30 jours et

²⁸ « Les organisations professionnelles des médias congolais décident de réactiver le « tribunal des pairs », in *Le Potentiel* n° 3813, 1^{er} septembre 2006.

²⁹ « Modeste Mutinga : Sans ressources, la Ham est dans la rue », interview publié dans *Le Potentiel* n° 3814, 2 septembre 2006.

ses trois co-présentateurs (émanant des différentes chaînes) sont mis en demeure.

C'est le début d'une longue série de sanctions qui va toucher directement les hommes politiques et plus seulement les médias qui leur laissent la parole. La Ham justifie cette stratégie en arguant du fait que les animateurs des médias qu'elle convoque suite à des excès disent ne pas parvenir à contrôler les propos de leurs intervenants extérieurs, sans doute à cause d'une part d'incompétence (les journalistes n'étant pas formés à ce genre d'exercice) et d'une part de complaisance (l'interlocuteur pouvant être un proche du propriétaire du média). Etant donné la situation d'urgence, la Ham ne peut se permettre d'attendre l'issue d'éventuelles procédures judiciaires et décide donc de procéder à ces embargos, se fondant sur les termes du *Code de bonne conduite*.³⁰

Selon certains observateurs, « cette décision marque véritablement une étape importante dans la période électorale. Les discours ont évolué. A partir de ce moment là, les plus radicaux se lançaient dans des circonvolutions chaque fois qu'ils prenaient la parole, pour dire les choses sans avoir l'air de les dire. »³¹ A nouveau, cet interventionnisme de la Ham est diversement apprécié. Certains en soulignent les effets positifs : « On a évité que ça dégénère. On pouvait entendre un homme politique répondre à un journaliste qui essayait de l'emmener sur un terrain glissant : « Je ne peux pas répondre à cette question autrement la Ham va me sanctionner ». »³² Toutefois, pour certains interlocuteurs, la Ham n'aurait pas dû franchir ce pas et devait laisser ce genre d'initiative à la CEI. Car les hommes politiques se sont alors présentés comme des victimes d'une institution outrepassant ses pouvoirs et se sont adonnés à des provocations inutiles contre la Ham et son Président.³³

Le mécanisme de l'embargo s'implante facilement. Le 22 septembre, c'est au tour de Justine Kasa-Vubu, candidate malheureuse aux élections présidentielles et ralliée à l'UN (Union pour la Nation) de Jean-Pierre Bemba, de se voir frappée d'interdiction.³⁴ On lui reproche d'avoir tenu sur les

³⁰ Cette nouvelle stratégie d'intervention n'a pas fait l'unanimité au sein de la Ham et a été d'abord contestée au sein même de l'Assemblée plénière qui a mis en place une commission chargée d'analyser la faisabilité de la chose. Le Président a forcé la main en faisant valoir que la Cour Suprême pourrait réagir au cas où cette mesure serait effectivement anti-constitutionnelle. Une fois le délai constitutionnel passé et sans réaction de la Cour Suprême, l'Acte est entré en vigueur.

³¹ Philippe De Boeck, ex-Directeur de la rédaction du *Journal du Citoyen*, entretien du 21 avril 2007 à Kinshasa.

³² Tiefolo Banza, Coordonnateur du CEMPC à Kinshasa, entretien du 21 juillet 2007 à Kinshasa.

³³ Pr. Jean-Chrétien Ekambo Duasenge, Recteur de l'IFASIC et membre de l'Assemblée plénière de la Ham, entretien du 23 avril 2007 à Kinshasa. Les hommes politiques sanctionnés ont réagi de manière diverse à ces sanctions : certains ont accepté les mesures de suspension, mais ont cherché à contourner la décision (comme Kin Kiey Mulumba, faisant paraître son titre suspendu sous un autre nom) ; d'autres ont déposé des recours à la Ham, et d'autres enfin (comme Lambert Mende), contestant la légitimité de l'intervention de la Ham, se sont tournés vers la Cour Suprême.³³

³⁴ Décision de la Ham n° 139 du 22 septembre 2006.

antennes de Mirador TV (La chaîne de Michel Ladi Luya, également éditeur du journal *Le Palmarès*), « des propos diffamants, dommageables et des accusations sans preuve » au cours du journal télévisé du 15 septembre.

Deux jours plus tard, la Ham intervient à nouveau suite, entre autre, à la diffusion de l'émission « Rien que la vérité » sur les antennes de Molière TV, au cours de laquelle Christian Badibangi, président du parti USC (rallié à l'UN), a tenu des propos exaltant la « congolité ». Il lui est donc interdit de s'exprimer dans les médias pour une durée de 15 jours, de même que Jean-Baptiste Bomanza (ancien porte-parole de l'UDPS, rallié à Jean-Pierre Bemba) auquel il est reproché d'avoir commis le même type de dérive au cours d'un journal télévisé sur Tropicana TV.³⁵

Trois autres personnalités politiques soutenant Jean-Pierre Bemba, Roger Lumbala (RCD), Firmin Kama (UDPS)³⁶ et Joseph Olenghankoy (MLC), sont également frappés d'embargo pour des durées de 15 jours (pour les deux premiers) et 30 jours (pour le troisième, étant donné le caractère « quasiment chronique » de la déviance chez ce dernier), pour « avoir tenu des propos incitant à la xénophobie et diabolisant l'adversaire politique sur les antennes de CCTV et CKTV.³⁷ Idambitwo Bakato et Prosper Ndumbe sont, quant à eux, suspendus pour 60 jours pour « outrages à l'autorité publique »³⁸ et les directeurs des programmes de CCTV et de CKTV³⁹ sont publiquement mis en demeure.

Cette interdiction formelle d'aborder le thème de la « congolité » et les sanctions qui frappent ceux qui s'y aventurent suscitent à nouveau des débats dans la profession. D'une part, pour certains interlocuteurs, « c'est cette interdiction qui a permis de sauver le processus électoral. La question de la congolité était déjà manipulée dangereusement au premier tour par des personnes comme Joseph Olenghankoy et aurait pu se développer. La division des résultats électoraux sur une base géographique et régionale était apparente également, ainsi que le problème de l'ostracisme vis-à-vis des étrangers. La Ham a donc refusé que ces sujets soient mis en débat : ce faisant, elle a sans doute permis d'éviter quelques excès dangereux. »⁴⁰ Dès lors, « Des questions ont certainement été éludées, mais il faut comprendre les conséquences que cela pouvait engendrer. Alors que ce n'était pas indispensable d'en parler. »⁴¹ D'autre part, les détracteurs de l'interdiction de certains thèmes de campagne accusent la HAM d'avoir « confisqué le débat démocratique de la période

³⁵ Décision de la Ham n° HAM/CVEM/143/2006 du 23 septembre 2006.

³⁶ Tout comme Jean-Baptiste Bomanza, il sera finalement exclu de l'UDPS le 4 octobre pour avoir appelé ouvertement au soutien à Jean-Pierre Bemba.

³⁷ Décision de la Ham n° HAM/CVEM/144/2006 du 23 septembre 2006.

³⁸ Décision de la Haute Autorité des Médias n° HAM/CVEM/145/2006 du 23 septembre 2006.

³⁹ Décision de la Ham/CVEM/147/2006 du 23 septembre 2006 et Décision de la Ham/CVEM/146/2006 du 23 septembre 2006.

⁴⁰ Modeste Mutinga, ancien Président de la Ham, entretien du 17 avril 2007 à Kinshasa.

⁴¹ Séverin Bamani (Digital Congo), entretien du 22 avril 2007 à Kinshasa.

électorale », et ce « avec l'appui de la communauté internationale »⁴². « En période de campagne, il ne devait pas y avoir de sujet tabou et, à partir du moment où un fait ou un phénomène est présent (qu'il s'agisse des prises de position sur la nationalité, la congolité ou les contrats léonins), nul ne peut empêcher un journaliste de le traiter. »⁴³

2.6. Sanctions disproportionnées, équilibre à tout prix

Au vu des sanctions adoptées, la Ham est systématiquement accusée, de part et d'autre, de frapper toujours du même côté, alors que les dérives seraient plutôt l'apanage de « l'autre camp ». Lorsqu'elle annonce, le 27 septembre, de nouvelles sanctions (un embargo de 15 jours contre le député PPRD Francis Kalombo, une suspension de 48 heures de Molière TV, un blâme à Roland Isso, qui présente sur cette chaîne l'émission « Question de l'heure » elle-même interdite durant deux semaines), la Ham dresse le constat de cette guerre médiatique où les abus répondent aux abus : ces « propos discriminants (...) diffusés et rediffusés comme réaction aux déclarations antérieures diffusées par CCTV et CKTV auraient dû constituer un droit de réponse organisé conformément à la loi sur la presse de 1996. » Décernant également un blâme à la RLTV (Radio Lisanga TV) de Roger Lumbala, la Ham n'hésite pas à user d'un instrument de pression majeur, le Président Mutinga déclarant explicitement que tout média qui n'obtempérerait pas à ces décisions se verrait frappé d'une interruption de son signal.

Accusée cette fois d'avoir frappé les partisans de l'UN de sanctions disproportionnées, la Ham, le 4 octobre, annonce la réduction à 15 jours de l'embargo qui touche Idambitwo Bakato et Prosper Ndume, estimant qu'ils ont « fait amende honorable et regretté » leurs propos ; l'interdiction d'antenne de Roger Lumbala est réduite à 10 jours. Dans les deux camps, on tient une comptabilité serrée pour pointer du doigt le caractère partisan et injuste de l'instance de régulation. « Pour 4 fautes commises par 4 médias différents (et avec des assises politiques différentes), il y avait 4 sanctions différentes aussi. Ça reflétait exactement le pouvoir des composantes. Alors que les proches du pouvoir étaient suspendus pour 7 jours, les autres l'étaient pour 30 ou 60 jours. »⁴⁴

Le 7 octobre, la Ham intervient à nouveau pour infliger un embargo de 7 jours à Théodore Mugalu (chef de la maison civile de Joseph Kabila), pour des propos diffamatoires tenus sur RLTV, ainsi qu'à Théodore Ngoy Ilunga

⁴² Tshivis Tshivuadi, Secrétaire exécutif de Journalistes en danger (JED), entretien du 17 avril 2007 à Kinshasa.

⁴³ Godfroid Bwiti, Directeur de InterCongo Médias, entretien du 21 avril 2007 à Kinshasa. « Le terme « congolité » est un terme venu de l'extérieur (de la Côte d'Ivoire) : ça aurait pu devenir un sujet de débat que cette importation terminologique, mais on a empêché les journalistes de montrer que ce raccourci était non pertinent. » Ce point de vue est aussi celui de l'équipe dirigeante de Journalistes en danger, Donat M'Baya et Tshivis Tshivuadi.

⁴⁴ Kabeya Pindi Pasi, ex-Président de l'UNPC, entretien du 18 avril 2007 à Kinshasa.

(porte-parole de l'UN et directeur de campagne adjoint de Jean-Pierre Bemba) pour avoir animé une émission sur CCTV. Des mises en demeure sont en outre adressées à la RTNC et à Top Congo pour « publicité clandestine en faveur d'un candidat président de la république. » Un coup à gauche ; un coup à droite.

Pour certains, la Ham se préoccupe alors plus de rechercher l'équilibre des sanctions que d'identifier une sanction « proportionnelle » à la faute commise. « La Ham a voulu avant tout équilibrer les sanctions. Si je frappe d'un côté, il faut aussi que je frappe de l'autre, même s'il y avait plus d'erreurs manifestes dans un camp. Ce faisant, son rôle n'était plus technique mais politique et son action a manqué de cohérence. »⁴⁵ Chaque camp interpelle également quotidiennement la Ham afin de la pousser à intervenir pour sanctionner les adversaires.

En province, on assiste, parfois avec désapprobation, aux empoignades des télévisions kinoises. Si les sous-CVEM implantées dans les provinces n'ont pas de pouvoir d'intervention sur les programmes émis depuis Kinshasa (Digital TV, CCTV, RTNC et RTGA), elles veillent, à Kisangani, Bukavu et Mbuji Mayi, à répercuter auprès des médias locaux les décisions prises par la Ham à Kinshasa. « Les populations des provinces étaient consciences des excès et les regardaient comme « des comportements de Kinois », remarque un directeur de radio de Kisangani.⁴⁶ Les hommes politiques qui sont venus à Kisangani, comme Olenghankhoy, avec des discours extrémistes, les radios ont refusé de les passer, et ont respecté les consignes si la personne avait été suspendue par la Ham depuis Kinshasa.»

2.7. Le second tour : une campagne sans candidats...

Le 6 octobre, la Ham lance officiellement la campagne électorale pour les élections provinciales. Faute d'avoir pu réunir des fonds suffisants, la Ham, qui ne dispose que de 40.000 \$, a sélectionné 80 stations de radio de province qui recevront chacune 500 \$ pour couvrir la campagne à la députation provinciale. Une somme dérisoire au regard de la multiplicité des candidatures.

C'est le 10 octobre 2006 que la Ham adopte une décision qui fixe les conditions de la campagne du second tour des élections présidentielles prévu le 29 octobre. La campagne se déroulera du 13 au 27 octobre et sera ouverte à toutes les stations de radio et télévisions de Kinshasa, ainsi que, en province, aux différents réseaux de radios. La Ham rappelle que « La RTNC, média public, a l'obligation, en cette période de campagne électorale, d'assurer un traitement égalitaire aux deux candidats en lice pour le second tour. Cette égalité doit clairement transparaître à travers le temps d'antenne accordé à

⁴⁵ Tryphon Kin Kiey Mulumba, Editeur du *Soft International*, entretien du 19 avril 2007 à Kinshasa.

⁴⁶ Jean-Pierre Lifoli, Directeur de Radio Mwangaza à Kisangani, entretien du 6 juin 2007.

chacun des candidats ou à ses délégués (Article 7). »⁴⁷ Une émission de débat contradictoire entre les deux candidats est programmée pour le 26 octobre.

Le 24 et le 25 octobre, les représentants des deux camps se retrouvent pour discuter des modalités pratiques du débat télévisé, mais ne parviennent pas à un consensus. Alors que J.P. Bemba souhaite un débat contradictoire « face à face » « en raison notamment de la dynamique que confère au débat ce format (...) (qui) permet de vérifier les aptitudes intellectuelles des candidats à gérer le pays »⁴⁸, le Président Kabila souhaite que chacun des deux candidats s'entretienne séparément avec les mêmes journalistes leur posant les mêmes questions. Il n'y a finalement accord ni sur les modalités, ni sur le lieu (Kabila souhaite la RTNC et Bemba le Palais du Peuple), ni sur l'identité des journalistes⁴⁹ et la Ham se voit contrainte d'annoncer officiellement que le débat très attendu n'aura pas lieu.⁵⁰ C'est un moment de grave désaveu pour la Ham qui est considérée comme responsable de l'annulation du débat-duel. On lui reproche de n'être pas parvenue à convaincre le chef de l'Etat de jouer le jeu et de se présenter devant les caméras pour ce débat contradictoire. De manière générale, c'est sa gestion de l'ensemble de la campagne qui est alors mise en cause et son incapacité à assurer l'équilibre dans les médias publics qui est dénoncée.

Mais y a-t-il eu, en définitive, une campagne électorale au second tour ? « Parce que les candidats n'avaient pas de programme, ils ont préféré disparaître... », un observateur commente.⁵¹ Comme le notait le journal *Le Potentiel* dans son édition n° 3858 du 24 octobre 2006, « les deux candidats du second tour de la présidentielle sont pour l'heure les grands absents d'une campagne sous tension, marquée par de nombreux incidents en province mais totalement atone dans la capitale. Ni le Président Joseph Kabila ni le Vice Président Jean Pierre Bemba n'ont tenu meeting à Kinshasa ou à l'intérieur du pays depuis le début de la campagne. (...) » La MONUC avait pourtant mis à la disposition des deux candidats des hélicoptères pour leur permettre de battre campagne en province, mais tous deux ont décliné l'offre et n'ont pas quitté Kinshasa, pour préserver leur sécurité. Ce sont leurs proches qui se sont déplacés pour aller à la rencontre des électeurs de province : la première Dame Olive Lembe Kabila et Olivier Kamitatu (porte parole de l'AMP – Alliance pour la Majorité Présidentielle) ont été les émissaires de Joseph Kabila à l'Est et dans le Bandundu.

Les candidats sont invisibles, mais le « matraquage systématique »⁵² de leurs médias se poursuit. Le rapport d'observation du CEMPC de Kinshasa met

⁴⁷ Article 7 de la Décision de la Ham citée par *Le Potentiel*, n° 3847, 11 octobre 2007, p. 3.

⁴⁸ « Kabila-Bemba : y a pas match », in *Le Potentiel* n° 3860, 26 octobre 2007, p. 2.

⁴⁹ L'ensemble de la correspondance à ce sujet entre la Ham et les deux camps est publiée dans le journal *Le Potentiel* n° 3860, 26 octobre 2007, p. 2 et 3.

⁵⁰ Communiqué de presse de la Ham du 25 octobre 2006.

⁵¹ Philippe De Boeck (*Journal du Citoyen*), entretien du 21 avril 2007 à Kinshasa.

⁵² TIEFOLO BANZA, « Rapport d'observation et d'analyse : Audiovisuel et presse écrite », Kinshasa, octobre 2006, p. 3.

en avant que tous les médias ont failli à leur obligation d'équilibre minimal. « D'autre part, les clips, les documentaires, les spots et jingles ont été privilégiés en lieu et place des discours programmes, (...) ce qui n'a pas permis au peuple d'être correctement informé sur le choix politique. »⁵³

En province, les incidents impliquant des médias se multiplient. A Lodja, dans le Kasai Oriental, des incidents graves éclatent le 26 octobre entre partisans de Lambert Mende Omalanga (qui soutient Kabila) et de Jean-Pierre Bemba, entraînant la mort d'un commerçant qui cherchait à s'interposer. Les proches du défunt se rendent alors aux sièges des radios Losanganya et Grand Tam-Tam, proches de Lambert Mende et de Jean-Charles Okoto, pour les piller et les incendier ; alors que les sympathisants de Mende mettent, pour leur part, le feu à la Radio Sankuru Liberté de Joseph Olenghankoy, directeur de campagne de l'UN.⁵⁴

A Gbadolite, Nzanga Mobutu, qui s'est rallié à Joseph Kabila, est retenu pendant 24h dans les locaux de Radio Liberté après un échange de tirs avec les éléments de Bemba. Tout au long de la campagne, Radio Liberté a qualifié Nzanga de « fils illégitime » de Mobutu (car issu de sa seconde épouse Bobi Ladawa) venu concurrencer sur ses terres l'héritier idéologique qu'est Jean-Pierre Bemba. A Boende, l'antenne locale de Radio Liberté ira jusqu'à annoncer que l'abbé Malu Malu, Président de la CEI, s'est confessé à Kinshasa et a avoué officiellement sur les ondes qu'il avait maquillé les résultats des élections et que Jean-Pierre Bemba aurait dû être élu au 1^{er} tour.⁵⁵

Finalement, le 27 octobre, 48 heures avant le scrutin, le signal de CKTV est à nouveau interrompu de manière autoritaire, avant que CCTV soit elle aussi réduite au silence le 29 octobre, jour du vote. Ces coupures de signal se produisent une fois encore sans que la Ham en ait été informée. La Ham « recommande avec insistance au service public qui aurait procédé à cette interruption du signal de se conformer, toutes affaires cessantes, à la loi » et rappelle que « toute institution publique ou privée lésée par l'une ou l'autre production de CCTV ou de CKTV a l'obligation légale de saisir la Ham »⁵⁶. Après des travaux de « dépannage » effectués en présence d'un représentant de la MONUC, les chaînes reprennent leurs émissions le 3 novembre seulement.

La RTNC, privée de concurrente, se comporte en vainqueur et choisit de ne pas diffuser, comme elle y était tenue, le 27 octobre, une interview de

⁵³ Ibid., p. 3.

⁵⁴ Le 23 septembre, la sous-CVEM du Kasai Oriental avait suspendu Radio Sankuru Liberté pour 45 jours pour avoir propagé « un discours de violence, d'atteinte à l'honneur et à la dignité humaine, de la haine, de diabolisation des adversaires politiques et d'accusations sans preuves ».

⁵⁵ Le bureau de la Ham finit d'ailleurs par réagir le 27 octobre aux « graves incidents survenus récemment à Gbadolite, à Bulungu et à Lodja (...) qui ont causé mort d'hommes ainsi que la destruction du matériel de production et de diffusion. » Il rappelle que « les directeurs de programmes et des informations des médias audiovisuels doivent être des professionnels des médias et non des acteurs politiques ou des propagandistes des partis politiques » (Décision de la Ham publiée dans *Le Potentiel* n° 3862, 27 octobre 2006, p. 24).

⁵⁶ « La Ham suspend la RTNC pour une durée de 48 heures », *Le Potentiel* n° 3865, 1^{er} novembre 2006, p. 24.

Jean-Pierre Bemba programmée dans le cadre de la campagne électorale du second tour, alors qu'est diffusé un long entretien avec le Président Joseph Kabila. Après le scrutin, le 31 octobre, la Ham annoncera la suspension pour 48 heures, à dater du 1^{er} novembre, de la RTNC, pour avoir failli à ce devoir. Un peu trop tard... Comme le souligne le Rapport provisoire de l'Union Européenne, « la RTNC est restée longuement exempte de tout contrôle. La Ham n'a, en effet, dénoncé la partialité du réseau public que très tardivement, et sans l'accompagner d'une quelconque mesure répressive. »⁵⁷

2.8. Après le second tour : le règne des supputations

Au 2^{ème} tour, afin d'éviter les débordement du mois d'août, une commission mixte (Ham-CEI) a été mise en place pour encadrer la publication des résultats et éviter la publication anticipée.⁵⁸ L'interdiction de diffusion de résultats pourtant déjà proclamés dans les centres de compilation a été considérée comme un abus de pouvoir tout à fait injustifié, une nouvelle mesure restrictive très mal supportée par les journalistes qui se sont sentis brimés, dépossédés d'un des enjeux majeurs du scrutin.⁵⁹ Foulant au pied cette interdiction, nombreux sont toutefois les médias et les personnalités politiques qui se prononcent de manière anticipée sur les résultats ou la validité du scrutin. Presque chaque jour, la Ham annonce de nouvelles sanctions, faisant de cette période la plus punitive de sa courte vie. C'est le journal *Top Info* qui est le premier visé : dès le 2 novembre, il est suspendu pour un mois pour avoir publié un article sur les résultats électoraux qui seraient faux.⁶⁰ Il est suivi par le journal *Alerte Plus*, suspendu à son tour pour un mois d'abord, puis, ensuite, ayant refusé d'obtempérer, pour deux mois, pour « attitude de rébellion et d'insoumission flagrante à l'autorité établie. »⁶¹

Le 3 novembre, le bureau de la Ham se réunit à nouveau pour placer sous embargo cinq personnalités politiques : Joseph Olenghankoy, Gaston Dindo et Roger Lumbala (tous trois soutenant Jean-Pierre Bemba et qui ont déjà annoncé la victoire de leur candidat sur Hope TV et RLTV) et Olivier Kamitatu (qui a fait de même côté Kabila). Justine Kasa-Vubu est à nouveau frappée de 15 jours d'embargo pour avoir tenu des « propos diffamatoires » sur Molière TV. Une mise en garde publique est adressée aux directeurs des programmes de Global TV, RLTV, Hope TV, Canal Numérique TV ainsi qu'au journal *L'Avenir* : tous se sont rendus coupables de diffusion prématurée d'éléments sur les résultats électoraux ne provenant pas de la CEI.

⁵⁷ “Rapport préliminaire d la mission d'observation de l'Union européenne”, publié dans *Le Potentiel* n° 3867, 3 novembre 2006, p. 11-13.

⁵⁸ Modeste Mutinga, ancien Président de la Ham, entretien du 17 avril 2007 à Kinshasa.

⁵⁹ Voir les réactions de la profession dans le documentaire de Francine Mokoko, “Elections 2006 en RDC : La première expérience des journalistes congolais”, produit par Binah Productions et le GRET (janvier 2007).

⁶⁰ *Top Info*, n° 145 du 1^{er} novembre 2006.

⁶¹ Cité par *Le Potentiel* n° 3869, du 6 novembre 2006, p. 5.

Le 4 novembre, le bureau de la Ham doit à nouveau se réunir en urgence car, suite aux décisions rendues publiques la veille, le Président Modeste Mutinga a été menacé de mort par trois des personnalités mises en cause, toutes trois proches de Jean-Pierre Bemba. Alertant la communauté internationale sur cette situation, la Ham, enjoint également le candidat de l'UN de « rappeler à l'ordre ses collaborateurs. »⁶²

Le 6 novembre, c'est *Le Soft 2 International* qui est épinglé pour avoir publié en manchette de son édition du jour un grand titre proclamant : « C'est Kabila »⁶³. *L'Avenir* est également suspendu pour deux jours et Francis Kalombo, député PPRD, est frappé d'un embargo de 7 jours. Deux jours plus tard, l'hebdomadaire *Africa News* est suspendu pour « imputations dommageables de nature à créer une psychose susceptible d'installer un climat de suspicion et de haine prédisposant la population aux troubles », alors qu'une nouvelle sanction, motivée par la même infraction, touche *L'Avenir*.

Le 9 novembre, c'est au tour de quatre personnalités politiques membres de l'UN de Bemba de se voir sanctionnées : Franck Diongo (député soutenant Jean-Pierre Bemba), Me Richard Bondo (avocat ayant défendu Bemba et le MLC dans de nombreuses affaires), Willy Mishiki (Président de l'UNAMA – Union des nationalistes Maï Maï) et Christine Epuluke (MLC), sont frappés d'embargos allant de 7 à 15 jours pour des propos tenus sur les antennes de CKTV dans les émissions « Tapis rouge » et « Sembo ».

La tension monte. Le parti de Jean-Pierre Bemba multiplie les contestations des résultats partiels publiés par la CEI. Le samedi 11 novembre, des violences auprès de la résidence de Jean-Pierre Bemba à Kinshasa entraînent la mort de 3 civils. Des tracts circulent qui désignent Bemba comme vainqueur du second tour, entraînant une réaction du gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa, Liwanga Mata Nyamunyobo.

Le mercredi 15 novembre, la Ham décrète un embargo de sept jours contre Vincent de Paul Lunda Bululu, qui, la veille, a annoncé sur les ondes de CKTV et CCTV, la victoire du candidat Bemba.⁶⁴ Elle demande également aux médias de ne pas faire écho aux propos du cardinal Frédéric Etsou qui, sur les ondes de RFI, a mis en doute la validité du processus électoral.⁶⁵ Le même soir,

⁶² “J. Olenghnkoy, G. Dindo et Gabriel Mokia promettent la mort à Modeste Mutinga”, in *Le Potentiel* n° 3869 du 6 novembre 2006, p. 24. L'un des acteurs politiques cité démentira dans un droit de réponse publié, le 8 novembre, par *Le Potentiel*, le journal du groupe de presse que dirige Modeste Mutinga, avoir proféré des menaces d'une telle gravité, s'étant contenté d'annoncer des « manifestations contre la Ham ».

⁶³ *Le Soft 2 International*, n° 878, 6 novembre 2006.

⁶⁴ Lors de cette même séance, la Ham adresse une mise en garde à Toussaint Tshilombo, porte parole du PPRD à Kinshasa, qui deviendra, en février 2007, le ministre de l'Information, Presse et Communication nationale du gouvernement Gizenga.

⁶⁵ Dans une déclaration datée du 11 novembre, adressée à la CEI, la MONUC, l'Eufor et la Délégation de l'UE, le cardinal Etsou s'exclame : « Non aux manipulations frauduleuses des urnes. Non à ce qui n'est pas la volonté du peuple congolais. Non à toute tentative d'imposer au peuple congolais un candidat devant juste satisfaire les appétits gloutons et prédateurs de ses commanditaires étrangers des ressources du sol et du sous-sol congolais. »

la CEI annonce officiellement la victoire de Joseph Kabila, élu avec 58,05% des suffrages. Une période se clôt pour les médias congolais ; celle d'une campagne électorale et de ses soubresauts qui ont occupé tous les interstices de l'actualité durant des mois. Un moment particulier qui a mis en avant les particularités d'un paysage médiatique congolais qui, si elles se sont déployées dans le contexte concurrentiel et polémique des élections, constituent autant de défis à relever pour la période de stabilisation et de reconstruction à venir.

3. LES MÉDIAS À L'HEURE DU BILAN

Au terme de ce processus électoral et de l'agitation médiatique qui l'a accompagné (et sans aucun doute influencé), quelques constats peuvent être tirés sur la manière dont les journalistes congolais ont relevé le défi de ces mythiques scrutins « libres et démocratiques ».

3.1. Les médias : une arme de guerre

Le premier enseignement que l'on peut tirer de cette expérience de la couverture médiatique des élections congolaises, c'est que les médias, tribunes politiques, ont permis de poursuivre la guerre par d'autres moyens. A Kinshasa, un véritable duel des ondes a opposé les médias partisans de Joseph Kabila (Digital Congo, RTGA et la RTNC) aux médias de Jean-Pierre Bemba (CCTV, CKTV et RALIK), débouchant parfois sur des violences réelles entre partisans des deux camps. Après les événements du mois d'août, les différentes chaînes se sont radicalisées. Comme le souligne un rapport de l'Union européenne, « Le camp Bemba a envenimé la polémique portant sur les origines du président sortant, assumant un discours ouvertement xénophobe. Les médias de la mouvance présidentielle ont, pour leur part, fait porter à l'adversaire la responsabilité de tous les actes de violence rapportés, l'accusant de fomenter des troubles. »⁶⁶

Quatre de ces chaînes pouvant être captées dans certaines villes de province, elles ont aussi porté la guerre médiatique dans les provinces et ont parfois servi de catalyseur aux violences. Ainsi, le 12 octobre, peu avant le second tour, l'émetteur relais de CCTV à Lubumbashi, un fief de Joseph Kabila, a été détruit. Dans l'Equateur, à Boende, l'antenne locale de Radio Liberté et Radio Bonanga, proche du PPRD, se sont violemment affrontées. A la frontière centrafricaine, à Zongo, petite ville séparée de Bangui par l'Oubangui, Radio Liberté (qui est captée sur l'autre rive du fleuve) a accusé François Bozizé de soutenir Joseph Kabila et a menacé de s'en prendre aux nombreux Centrafricains vivant du côté congolais, suscitant un mouvement de panique. A Gbadolite, Nzanga Mobutu, rallié à l'AMP, a été retenu en otage 24

⁷⁰ «Rapport préliminaire de la mission d'observation de l'Union européenne», publié dans *Le Potentiel* n° 3867, 3 novembre 2006, p. 12.

heures dans les locaux de radio Liberté où il s'était rendu pour présenter un droit de réponse.

Ce sont parfois des radios locales qui se sont adonnées à des débordements de haine. A Lodja, dans le Kasai oriental, les radios de Joseph Olenghankoy (Sankuru Liberté), Lambert Mende Omalanga (Grand Tam Tam) et Jean-Charles Okoto (Losanganya) se sont livrées également une guerre des ondes sans merci.⁶⁷ A Mbuji Mayi, les deux radios de deux candidats gouverneurs (tous deux négociants de diamants), la Radiotélévision Océan Pacifique (RTOP) de Ngoyi Kasanji et la Radio télévision debout Kasai (RTDK) d'Aguy Ilunga, se sont affrontées dans une joute verbale très peu professionnelle.

L'expérience congolaise a montré que, dans un tel contexte, la neutralité et l'équilibre deviennent difficilement tenables. En télévision, les deux stations les plus équilibrées (Antenne A et Raga) ont tâché de travailler de manière plus ouverte et plurielle, mais, dès que la situation devenait trop tendue, elles étaient incapables de fonctionner et préféraient arrêter de diffuser leur journal télévisé, parfois pendant 4 jours d'affilée. La marge de manœuvre est beaucoup plus limitée car, même si ces chaînes n'appartiennent pas à des hommes politiques, mais à des hommes d'affaires, les actionnaires ont très peur de déplaire aux pouvoirs en place. Il en est de même dans le domaine de la presse écrite où certains titres (comme *L'Observateur*), craignant les sanctions, se sont réfugiés dans une prudence excessive, se cantonnant aux informations publiées par la CEI pour éviter de tomber dans les rumeurs et les informations difficilement vérifiables : sentant l'épée de Damoclès de la Ham au dessus de leur tête, mais refusant de prendre parti à l'encontre des principes professionnels, ils ont, en définitive, couvert le processus électoral de manière assez terne.

Le déroulement de la campagne électorale a également confirmé que, dans le domaine de la presse écrite, les lignes de fracture suivent d'autres tendances. Aucun journal n'a fait campagne pour Jean-Pierre Bemba, alors que l'opposition historique UDPS, quasiment absente des médias audiovisuels⁶⁸, garde une certaine visibilité dans les journaux, particulièrement *Le Phare* et *La Tempête des Tropiques*.⁶⁹

⁶⁷ Le 11 juillet déjà, la Ham suspendait pour 7 jours KFM de Kindu, Radio Liberté à Gbadolite (dont certaines émissions sont animées par un cadre du MLC), Sankuru Liberté, Grand Tam-Tam et Radio Losanganya à Lodja pour « incitation à la haine et à la violence et pour appel au rejet des autres candidats ».

⁶⁸ Sur les chaînes observées par le CEMPC au premier tour, l'UDPS n'a reçu qu'un faible écho sur les ondes de RALIK (2'56"). Les autres stations ne lui consacrent aucun temps d'antenne. "Rapport d'observation de la couverture de la campagne électorale pour les élections présidentielles et législatives du 30 juillet 2006", Kinshasa, août 2006.

⁶⁹ Il faut souligner à ce sujet l'implication forte dans le débat de la diaspora congolaise d'Europe, particulièrement la section « Bénélux » de l'UDPS qui a imposé sa voix grâce à une présence active sur Internet. Le rôle d'Internet dans ces élections congolaises constitue sans doute un sujet méritant de plus amples investigations.

Plusieurs titres ont été épinglés par la Ham pour leur agressivité envers le vice-président et candidat Bemba. Dans son n° 872 du 25 août (et ensuite dans le n° 873 du 2 septembre 2006 alors que l'affaire est déjà en cours), le *Soft International* de Tryphon Kin Kiey Mulumba publie un article intitulé « Bemba fils de Mobutu », qui est, selon la Ham, « une mixture de diffamation, de médisance, d'incitation à la haine, d'atteinte à la dignité humaine, à la vie privée et à la sphère d'intimité des tiers et de l'autorité publique. »⁷⁰ Le journal est suspendu pour un mois et Kin Kiey Mulumba, qui a été élu député, se voit infliger un « blâme » personnel.⁷¹

Au même moment, le journal *L'Avenir* (n° 2778 du 2 septembre 2006) est également épinglé par l'instance de régulation pour avoir publié un article intitulé « Le futur Président Bemba serait-il distributeur de la mort ? » Début octobre, le même journal est suspendu pour 5 jours pour avoir évoqué à la Une un vol de 60 millions de francs congolais au ministère des Travaux publics et Infrastructures, en illustrant l'article avec la photo de Jean-Pierre Bemba.

L'évolution de ces derniers mois au Congo montre que, si certaines radios communautaires dans les provinces tentent avant tout de servir leur public, de nombreux médias demeurent des instruments de propagande jugés indispensables par les principaux protagonistes politiques du pays dont ils constituent, bien plus que l'appareil des partis politiques et leur éventuelle organisation au niveau de sections locales, le fer de lance du combat politique.

3.2. Un service public privatisé

La RTNC a été complètement déséquilibrée durant la campagne sauf en ce qui concerne les émissions sponsorisées par la Ham. Tous les rapports du CEMPC (Centre d'Ecoute et de Monitoring de la Presse congolaise de Kinshasa) le confirment. Ainsi, le rapport rédigé suite au premier tour stipulait clairement que la RTNC « n'a pas respecté les obligations fondées sur les principes d'accès égalitaire, d'équilibre et d'équité. »⁷² Les chiffres indiquent que, du 6 au 26 juillet, la RTNC1 a consacré près de deux heures à Joseph Kabila (1h56'59''), alors qu'elle a accordé moins d'une minute et demie (1'27'') à Jean-Pierre Bemba, trois minutes à Azarias Ruberwa (3'11'') et seize minutes trente secondes à Pierre Pay Pay ; tous les autres candidats bénéficiant de moins d'une minute de couverture.⁷³ Mais le déséquilibre s'est encore accentué durant la campagne du second tour : sur la période du 14 au 26

⁷⁰ Décision de la Ham du 4 septembre 2006 portant sanction contre *Le Soft International* et M. Tryphon Kin Kiey Mulumba pour violation des règles d'éthique et de déontologie journalistiques.

⁷¹ En septembre également, les journaux *Flash Congo* et *Manager Grognon* sont épinglés par la Ham qui met en cause leur manque de professionnalisme : publication d'informations non vérifiées, de déclarations non authentifiées, de collaborations d'auteurs anonymes inconnus de l'éditeur et de propos diffamatoires.

⁷² CEMPC, « Rapport d'observation de la couverture de la campagne électorale pour les élections présidentielles et législatives du 30 juillet 2006 », Kinshasa, août 2006, p. 12.

⁷³ *Ibid.*, p. 14.

octobre, le PPRD et l'AMP de Joseph Kabila ont occupé 2h24 minutes de temps d'antenne durant les journaux télévisés de la RTNC1, contre 10 minutes à peine pour Jean-Pierre Bemba et l'UN. Sur les ondes radiophoniques de la RTNC, le Président de la République et sa plate-forme politique se sont vus accorder 1 heure et 48 minutes durant les journaux parlés, alors que Jean-Pierre Bemba et l'UN se limitaient à 1 minute 55 secondes.⁷⁴

Le rapport d'octobre 2006 du CEMPC conclut donc que « la RTNC1 a clairement favorisé le candidat Joseph Kabila, son parti, le PPRD et son regroupement politique l'AMP. Kabila a donc bénéficié d'un privilège incontestable pendant la campagne électorale du second tour avec un taux de couverture de 90% de temps d'antenne contre 10% attribués à Jean-Pierre Bemba. »

Au-delà des chiffres, les commentaires fusent sur les raisons d'un tel déséquilibre. Pour certains, les journalistes ont manqué de marge de manœuvre : « Les journalistes de la RTNC ont voulu sauvegarder leurs intérêts et donc leur rapport avec leur employeur, c'est-à-dire avec le ministre⁷⁵. » D'autres estiment que : « Au sein de la RTNC, une frange des journalistes a pris conscience du fait qu'il était nécessaire de travailler de manière plus professionnelle pour diminuer la mainmise du ministère. Mais ils n'ont pas la latitude pour le faire jusqu'à présent. »⁷⁶ Le défi de la conversion de la radio télévision gouvernementale en station de service public, véritable reflet de la diversité de la société, demeure donc entier.

3.3. L'« effet Radio Okapi »

Radio Okapi reste, à Kinshasa, la station la plus écoutée, avec RFI (Radio France Internationale).⁷⁷ Si RFI bénéficie en général d'un taux d'écoute remarquable pour ses bulletins d'information, l'expulsion de sa correspondante Ghislaine Dupont⁷⁸, le 3 juillet 2006, a amené les auditeurs à se tourner de manière croissante vers Radio Okapi. RFI a en effet choisi, sans doute par mesure de rétorsion, de n'offrir des scrutins congolais qu'une couverture minimale.

⁷⁴ CEMPC, « Rapport d'observation et d'analyse : audiovisuel et presse écrite », octobre 2006, p. 4-6.

⁷⁵ Séverin Bamani (Digital Congo), entretien du 22 avril 2007 à Kinshasa. Pour rappel, le ministre de l'Information et Presse, Henri Mova Sakanyi, est membre du PPRD.

⁷⁶ Isidore Kabongo, Directeur de programmes de la RTNC1, entretien du 18 avril 2007 à Kinshasa.

⁷⁷ Rapport de juillet 2006 de Cabinet Experts (p. 27-28). Radio Okapi et RFI sont écoutées avant tout pour les plages d'information. RFI jouit d'un taux d'écoute remarquable pour ses programmes d'information (85%), suivie de près par Radio Okapi (Informations 63%, Dialogue entre Congolais 12%, débats politiques 4%). Elles sont suivies par Mirador FM pour ses variétés musicales.

⁷⁸ Elle a intenté un procès contre le Groupe L'Avenir, le journal ayant tenu à son propos des affirmations injurieuses et mensongères. C'est le seul cas où une procédure pénale a été entamée contre un journal durant cette campagne électorale.

Radio Okapi a fait globalement un bon travail, « même s'il y a eu des moments où la radio s'est montrée trop prudente. Par exemple, lors de l'annonce des résultats du second tour ou de l'incendie de la Cour Suprême, Radio Okapi n'a pas réagi très rapidement », remarque un coopérant.⁷⁹ Tout le monde le reconnaît : « Okapi aura contribué pour beaucoup, par son information équilibrée, au retour de la paix, à la sensibilisation des populations et à la mobilisation pour les élections. »⁸⁰ Toutefois, on souligne moins souvent l'effet indéniable de « modèle » que joue Radio Okapi auprès des autres radios privées. Si peu de gros dérapages ont été soulignés, à Kinshasa, au niveau des radios commerciales, beaucoup d'observateurs en attribuent la cause à « l'effet Okapi ». De nombreuses stations reprennent les programmes d'Okapi ou s'en inspirent pour concevoir les leurs, ce qui démultiplie encore le potentiel « professionnalisant » de la radio « onusienne ». En presse écrite, le *Journal du Citoyen*, supplément d'information électorale édité par la Ham, a souvent été qualifié de « Radio Okapi sur papier ».

D'autre part, dans les provinces, l'« effet Okapi » a sans doute joué un rôle dans la mise en place des synergies des radios communautaires. A Mbuji Mayi, Bukavu, Kisangani, Lubumbashi, les radios communautaires, conscientes de leurs faibles moyens individuels, ont mis leurs forces en communs pour constituer des pools rédactionnels communs, permettant le partage et la diffusion simultanée de l'information.⁸¹ La présence d'une radio de référence a pu servir de catalyseur à la solidarité professionnelle des radios locales, soucieuses de montrer qu'elles aussi pouvaient « bien faire ».

3.4. Des élections qui attisent les appétits financiers

Dans un contexte général de précarité où les annonceurs se font rares, la campagne électorale a été perçue par beaucoup de patrons de médias comme une occasion de générer des bénéfices pour leur entreprise. C'est ce que déclare très ouvertement Rose Lukano, directrice de la Radio Télévision Mwangaza à Lubumbashi : « La campagne électorale a permis à la radio télévision Mwangaza de réaliser de bonnes recettes (...). Nous sommes une chaîne commerciale, les espaces payant ont été bien remplis. »⁸² Le Secrétaire général de l'ANEAP (Association nationale des entreprises audiovisuelles privées) a déploré un certain affairisme en vigueur dans le milieu. « Il y a eu beaucoup

⁷⁹ Serge Bailly, Responsable du projet d'appui aux médias congolais du GRET, entretien du 22 avril 2007 à Kinshasa.

⁸⁰ JED, « La liberté de la presse en période électorale », novembre 2006, p. 20.

⁸¹ S'inspirant des synergies mises en place lors des élections au Burundi par l'ONG Search for Common Ground et le Studio Ijambo, ces synergies ont reçu l'appui de l'Institut Panos Paris. Voir *Afrique Centrale. Médias et Conflits. Vecteurs de guerre ou acteurs de paix*, Bruxelles, Editions Complexe, 2005.

⁸² Propos recueillis et cités par Yves Kalikat, « A cœur ouvert », in *Journal du Citoyen*, n° 63, 25-31 décembre 2006, p. 3. La directrice de la RT Mwangaza souligne que l'essentiel des bénéfices a été réalisé lors du premier tour, où il y avait 500 candidats à la députation nationale en lice à Lubumbashi.

d'interviews de complaisance : les élections ont été vues avant tout comme un moyen de se faire de l'argent », reconnaît-il.⁸³

Craignant que cette équation financière ne rende visibles que les candidats nantis, au détriment des autres, la Ham a obtenu du gouvernement un fonds de 498.000 \$ qu'elle a réparti entre un certain nombre de médias pour permettre d'assurer une visibilité minimale à tous les candidats. En contrepartie, les médias ne pouvaient pas diffuser de messages politiques qui n'aient été d'abord validés par la Ham. Beaucoup de critiques ont été émises sur la gestion de ce budget de 498.000\$ distribué aux différentes organisations professionnelles, chargées de procéder aux répartitions. L'ANECO par exemple a obtenu 95.000\$ à affecter aux divers organes de presse écrite qui ont récolté environ 4.000\$ chacun, sans directives précises sur les modalités d'utilisation de ces sommes. Le 11 juillet la Ham remarquait d'ailleurs que sur 38 radios qui ont perçu les fonds mis à disposition par la Ham pour retransmettre des émissions de débat organisées par l'instance de régulation, seules 14 effectuaient réellement le relais

La Ham n'a pas empêché les médias de développer d'autres stratégies d'approche des personnalités et partis politiques. Mais plusieurs interlocuteurs estiment que l'argent distribué aux médias par la Ham dans le cadre de la campagne électorale leur a rendu un très mauvais service. La somme obtenue, si dérisoire soit elle, a empêché les médias de pouvoir négocier directement avec certains candidats. « La campagne aurait pu être un moment où la presse écrite allait pouvoir améliorer ses rentrées financières. L'intervention de la Ham a appauvri les médias durant cette période électorale », déplorent certains patrons aigris.⁸⁴ Pourtant l'observation menée par le Centre de monitoring des médias de la Ham montre qu'au contraire, au premier tour, « beaucoup de médias ont pris d'énormes engagements financiers avec les candidats pour les communications politiques payantes autorisées par la Ham. Vers la fin de la campagne, certains médias ont commencé à diffuser des tranches en marge de la Directive de la Ham... »⁸⁵ Il y a donc eu, indéniablement, un « marché parallèle » du message électoral, en violation des principes établis par la Ham pour garantir l'équilibre, même si les médias en ont profité de manière inégale.⁸⁶ Deux « cours » étaient en vigueur pour les communications

⁸³ Jo Tala Ngai, Vice-président de l'ANEAP, entretien du 17 avril 2006 à Kinshasa.

⁸⁴ Polydor Muboyayi Mubanga, Directeur de publication du *Phare*, entretien du 20 avril 2007 à Kinshasa.

⁸⁵ « Rapport d'observation de la couverture de la campagne électorale pour les élections présidentielles et législatives du 30 juillet 2006 », Kinshasa, août 2006, p. 14.

⁸⁶ Si la presse écrite semble avoir moins tiré de dividendes de la couverture du processus, le Président de l'ANECO, André Ipakala, estime que des responsabilités internes doivent être soulignées : « Les commerciaux des médias n'ont pas fait preuve de beaucoup de dynamisme durant la campagne électorale. Ils n'ont pas su comment tirer profit financièrement de la situation. Ils auraient pu approcher les Etats majors des partis politiques, mais ils ont manqué de créativité et d'esprit de proposition, c'est pour cela que les médias n'ont pas pu tirer tout ce qu'ils espéraient de la situation électorale. Ils pensent toujours que c'est à l'annonceur de trouver des idées et de venir à eux... » (Entretien, 21 avril 2007).

politiques payantes : celui fixé par l'instance de régulation et celui imposé par les médias qui se savaient aptes à faire monter les enchères. Il est évident que l'argent, et ce qu'il permet en termes de présence médiatique, a constitué un élément important du processus électoral.

3.5. Les liaisons dangereuses entre médias et politiques

« 75% des médias congolais n'ont pas pour motivation d'informer ; 75% des journalistes des congolais sont autre chose que des journalistes. »⁸⁷ Une affirmation comme celle-là, émanant du Président de l'association de défense de la liberté de la presse Journalistes en danger, met en avant un problème crucial des médias congolais qui a marqué de manière majeure la contribution des médias au processus électoral : les médias les plus importants appartiennent à des hommes politiques et sont animés par des militants partisans et non par des professionnels de l'information. « Il faut un débat national sur le rôle des hommes politiques dans les médias. Tant que les hommes politiques sont les véritables maîtres des médias, la situation ne pourra pas évoluer. Il faut étudier les raisons pour lesquelles on crée des médias. La création d'un média accompagne toujours une démarche politique. »⁸⁸

Non seulement de nombreux hommes politiques sont propriétaires de médias, mais plusieurs personnalités du monde médiatique, journalistes de profession, se sont présentées comme candidates pour ces élections. Toutes ont continué à mener leurs activités de professionnels de l'information en dépit de cette candidature, mettant généralement leur média au service de leur campagne et brouillant davantage encore les cartes entre milieux politiques et journalistiques.⁸⁹

Ces « liaisons dangereuses » entre politique et médias génèrent diverses conséquences. D'une part, « les responsables des médias ont constamment un double discours : tantôt ils parlent comme cadres d'un parti ou comme personnalité politique, tantôt ils s'expriment comme journalistes conscients de leurs responsabilités. »⁹⁰ D'autre part, les médias restant l'émanation de la classe politique, « tant que la classe politique restera divisée,

⁸⁷ Donat M'Baya, Président de JED, entretien du 17 avril 2007 à Kinshasa.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Les résultats des élections ont été assez favorables aux journalistes professionnels engagés dans le processus. Ont été élus à l'Assemblée nationale : Colette Tshomba, Directrice de publication de *Uhuru* (qui est devenue Ministre des Congolais de l'extérieur), Pius Muabilu Mbayu Mukala (PDG du Groupe L'Avenir), Wivine Moleka Nsolo (Journaliste à la RTNC), Tryphon Kin Kiey Mulumba (Editeur du *Soft International*), l'ancien ministre et journaliste Barnabé Kikaya Bin Karubi., ainsi que d'autres moins connus : Elvis Mutiri wa Bashara, Lajos Bidin Nkebi Kabila (*Le Périscope*), Serge Kayembe Mwadiamvita (Digital Congo), Françoise Milolo (CMB), Crispin Kalala Mpotoyi. Au Sénat, Godefroid Kyangwe Muleya (de *Mukuba*, à Lubumbashi) a été élu sénateur. Certains journalistes n'ont toutefois pas réussi le pari de leur entrée en politique, comme Kibambi Shintwa (directeur de Tropicana et Numerica TV) qui n'a pas été élu député, ou Jean Mbay Katshingu Mbay, directeur de l'Agence congolaise de Presse, candidat malheureux au gouvernement de la Ville de Kinshasa.

⁹⁰ Isidore Kabongo (RTNC1), entretien du 18 avril 2007 à Kinshasa.

les médias le demeureront aussi et le consensus professionnel sera impossible. »⁹¹ Les organisations professionnelles, fondées sur l'acceptation conjointe de principes professionnels partagés, sont devenues inopérantes dans un contexte où les journalistes sont partagés sur base de lignes de fracture politique.⁹² Enfin, dans un contexte où les hommes politiques font du rejet violent de l'autre leur principal argument de campagne, les médias sont amenés à suivre ces positions explosives. « Le danger, c'était vraiment les hommes politiques »⁹³, estiment de nombreux professionnels des médias.

Plusieurs professionnels estiment donc que, plus que la pauvreté et l'appât du gain facile, c'est cette proximité politique qui a empêché les médias de remplir leurs missions en période électorale. « Les médias ont manqué à leur tâche, regrette l'ancien Président d la Ham. Ils n'ont pas présenté les différents programmes des candidats. Ils ont relayé des discours politiques qui n'étaient pas fondés sur des propositions de projets de société ou sur les véritables enjeux nationaux mais sur des partis pris contre l'adversaire. »⁹⁴

Par conséquent, ce sont les organisations de la société civile qui se sont attelées à informer et sensibiliser les électeurs, suppléant au rôle traditionnellement dévolu aux médias. L'irresponsabilité de beaucoup de journalistes, qui se sont laissés emporter dans la violence verbale, dans la foulée des hommes politiques, a été compensée par le sentiment de citoyenneté des électeurs qui sont restés très calmes et ont voté tranquillement.

3.6. Divertissement, prière et propagande

Les médias n'ont pas joué un rôle partisan uniquement à travers les émissions d'information. En effet, plusieurs vedettes de la chanson congolaise se sont très fortement impliquées dans la campagne, mettant leur musique au service de la louange d'un candidat ; les médias ont servi de relais et d'amplificateur formidable aux refrains les plus engagés.

Le 15 septembre 2005 déjà, le président de la Commission nationale de censure des chansons et spectacles avait publié une circulaire interdisant aux responsables d'orchestres congolais de chanter pendant les élections. « Ces derniers temps, on observe de plus en plus dans vos chansons, en public ou à l'intention du public, la citation des noms des autorités tant civiles que militaires. Cette façon de faire n'honore pas notre musique. »⁹⁵

⁹¹ Jean-Pierre Kibambi Shintwa, Président de l'ANEAP, le 18 avril 2007 à Kinshasa.

⁹² Selon son Vice-Président, « L'ANEAP voulait, au départ, mettre de l'ordre dans la profession et lutter contre la présence excessive des hommes politiques dans le domaine de l'entreprenariat médiatique, mais cela était impossible en période d'élection ». Il ajoute : « Beaucoup de télévisions sont créées dans un autre but que celui d'informer. » (Entretien avec Jo Tala-Ngay, secrétaire général de l'ANEAP, 17 avril 2006.

⁹³ Polydor Muboyayi Mubanga (*Le Phare* et l'OMEC), le 20 avril 2007 à Kinshasa.

⁹⁴ Modeste Mutinga, ancien Président de la Ham, le 17 avril 2007 à Kinshasa.

⁹⁵ Cité par DIOP, J. N. N., "La chanson congolaise n'aborde pas la politique et les élections", in *Le Potentiel*, n° 3794 du 5 août 2006.

La pratique dénoncée ici est appelée « libanga »⁹⁶ et consiste à citer des dizaines de noms, voire plus, dans une même chanson, chaque personne citée rémunérant pour cela le chanteur ou le gratifiant de cadeaux de luxe.⁹⁷ Elle a débuté en 1998, avec l'apparition de noms de quelques grandes personnalités dans les morceaux de musique, et s'est aujourd'hui généralisée, mettant en avant des personnalités politiques contre rémunération.

Elle s'inscrit dans une tradition de la chanson laudative très fréquente depuis l'ère Mobutu. Quelqu'un comme Franco Luambo Makiadi a construit sa carrière sur ses odes au régime mobutiste, qui ponctuaient l'évolution de la République zaïroise avec des titres comme « contentieux belgo-congolais » ou « Candidat na biso Mobutu ». Les deux figures de proue actuelles de la musique congolaise, Werrason et JB Mpiana, ont très clairement pris parti lors des élections, le premier pour Joseph Kabila ; le second pour Jean-Pierre Bemba, mettant leur musique au service de leur candidat. Cet investissement fort des musiciens dans la campagne a d'ailleurs conduit à des incidents. Le 27 juillet 2006, lorsque les militants de Jean-Pierre Bemba pillent la Haute Autorité des Médias, ils investissent et ravagent également, à quelques centaines de mètres, La Zamba Playa, qui appartient au musicien Werrason, accusé de rouler pour le PPRD.

Le 15 octobre, au début de la campagne officielle du second tour, la Ham est amenée à interdire la diffusion de chansons précises : la chanson Bawuta (diffusées sur CCTV et CKTV ainsi que sur RALIK) ; le 'spot' de campagne chanté par les artistes Madilu et Lacoste Muke Tonga et diffusé en boucle sur Digital Congo FM. Elle rappelle que « tous les produits de communication de la campagne doivent être validés par la Ham »⁹⁸. Le 16 octobre, la Ham ouvre à cet effet un service spécialement chargé de l'analyse de contenu des spots, chansons, clips et jingles de campagne.

Outre les chanteurs, les prédicateurs des Eglises du Réveil (dont plusieurs disposent de leurs propres stations de radio et chaînes de télévision) ont également, pour certains d'entre eux, mis leurs prêches au service du combat politique. Le pasteur Sony Kafuta, propriétaire de la RTAE (Radio Télévision Armée de l'Éternel) a mis sa foi et ses médias au service de Joseph Kabila, se faisant, en août 2006, rappeler à l'ordre par la Ham pour « incitation à la violence ». Comme la Zamba Playa, l'amphithéâtre de son Eglise a été pillé par des militants du MLC le 27 juillet. La RTMV (Radio Télévision Message de Vie), chaîne de son « adversaire » l'Archibishop Fernando Kutino a été, pour sa part, considérée comme appartenant à la constellation des stations proches de Jean-Pierre Bemba et sanctionnée en tant que telle.

⁹⁶ « Kobwaka libanga » signifie en lingala « jeter la pierre ». Voir DUKU, F. M. I., "Elections en Rdc : la place du musicien congolais", in *Le Potentiel* n° 3710 du 24 avril 2006.

⁹⁷ Le record revient à J.-B. Mpiana, qui dans un morceau intitulé « Lauréats », enregistré en 2000, a aligné près de deux cents noms. Voir DUKU, F. M. I., "Elections en Rdc : la place du musicien congolais", in *Le Potentiel* n° 3710 du 24 avril 2006.

⁹⁸ Communiqué de la Ham du 15 octobre 2006 publié dans *Le Potentiel* n° 3851, 16 octobre 2006, p. 3.

Le déséquilibre des médias, leurs excès verbaux n'ont donc pas seulement touché les plages d'information, mais aussi les programmes de divertissement ou religieux⁹⁹, mettant en avant le fait que la réflexion sur la responsabilisation des médias congolais ne doit pas seulement s'attarder sur les questions journalistiques...

3.7. Une régulation critiquée mais... qui fait ses preuves

A la question de savoir si déroulement des élections aurait été différent sans la présence de l'instance de régulation, les réponses sont quasiment unanimes. Du côté des opérateurs radiophoniques et télévisuels (qui se sont montrés très critiques durant la campagne), on reconnaît aujourd'hui : « Sans la Ham, la situation n'aurait pas été la même »¹⁰⁰, « Sans la Ham, ça aurait été la jungle »¹⁰¹, « Sans la Ham, les hommes politiques en seraient venus à des excès de violence verbale dangereux »¹⁰². Même du côté de la RTNC, le constat est sans appel : « La création de la Ham a été une bonne chose car la presse s'est vraiment permis n'importe quoi »¹⁰³. Certains hommes politiques indexés par l'institution constatent aussi : « Dire que la Ham n'a rien fait serait malhonnête ».¹⁰⁴

La Ham a véritablement essayé d'équilibrer l'affichage des différents candidats, alors qu'il y avait une inégalité fondamentale entre ceux qui disposaient d'un média et ceux qui n'en avaient pas.¹⁰⁵ Son intervention a été sensible sur trois points en particulier : la répartition des temps d'antenne, le contrôle du respect des textes – grâce à l'activité de monitoring – permettant des rappels à l'ordre et l'organisation de débats contradictoires (même si la sélection des médias appelés à les diffuser s'est faite avec une part d'aléatoire).¹⁰⁶

⁹⁹ Constatant le déséquilibre dont a fait preuve la radio télévision publique, le rapport d'octobre 2006 du CEMPC stipule que ce penchant systématique transparissait également « dans les clips, chansons et documentaires que la RTNC1 diffusait. » (in "Rapport d'observation et d'analyse : audiovisuel et presse écrite", octobre 2006, p. 3).

¹⁰⁰ Jo Tala Ngai (Antenne A et ANEAP), le 17 avril 2007 à Kinshasa.

¹⁰¹ André Ipakala (*La Référence Plus* et *ANEKO*), le 20 avril 2007 à Kinshasa.

¹⁰² Séverin Bamani, Directeur des Programmes de Digital Congo, entretien du 22 avril 2007 à Kinshasa.

¹⁰³ Emmanuel Kipolongo Mukambilwa, Administrateur Délégué général de la RTNC, entretien du 18 avril 2007 à Kinshasa.

¹⁰⁴ Tryphon Kin Kiey Mulumba, Editeur du *Soft International* et candidat député élu, entretien du 19 avril 2007 à Kinshasa.

¹⁰⁵ Stanis Nkundiye, Secrétaire général du SNPP (Syndicat national des Professionnels de la Presse congolaise), entretien du 18 avril 2007 à Kinshasa. En définitive, sur un ensemble de 33 candidats, « 22 d'entre eux, soit 67%, ont participé à ces débats » et 20 seulement ont fait enregistrer leurs messages (Voir CEMPC, "Rapport d'observation de la couverture de la campagne électorale pour les élections présidentielles et législatives du 30 juillet 2006", Kinshasa, août 2006, pp. 7 et 9.)

¹⁰⁶ Jo Tala Ngai (Antenne A et ANEAP), le 17 avril 2007 à Kinshasa.

Toutefois, chaque tendance (et particulièrement durant le duel UN / AMP) n'a cessé d'accuser la Ham d'être plus sévère avec elle qu'avec l'autre partie. Le 27 juillet, sur les ondes de Digital Congo, un journaliste s'écriait : « C'est dommage que les partisans de Bemba pillent la Ham qui les a si bien servis »¹⁰⁷ ; alors que, par ailleurs, l'ADG de la RTNC a lancé un jour à Modeste Mutinga, qui s'en prenait à la RTNC pour son manque d'équilibre : « On sait à présent pour qui tu roules »¹⁰⁸

Seuls les opposants au processus électoral (médias et personnalités politiques sympathisants de l'UDPS), se montrent intraitables : « La Ham a empêché la presse de faire son travail »¹⁰⁹, « La Ham a été un instrument de la volonté de la communauté internationale pour que le processus électoral aille dans le sens qu'elle voulait »¹¹⁰. La Ham est ici perçue comme une institution manipulée par la Communauté internationale et au service d'un projet pour le Congo élaboré et décidé par d'autres, qui ne sont pas Congolais.

Enfin, du côté des associations de défense de la liberté de la presse et des associations professionnelles, le constat est également positif mais nuancé : « Si la Ham n'avait pas existé, il y aurait eu des catastrophes »¹¹¹, « La Ham a été un mal nécessaire »¹¹², « La Ham a permis de limiter les dégâts »¹¹³, « Elle a joué un rôle utile »¹¹⁴.

Le premier obstacle à un impact plus important du travail de la Ham sur les médias a résidé dans la composition de l'instance de régulation. Institution citoyenne d'appui à la démocratie, la Haute Autorité des Médias se composait d'un personnel politique reflétant les composantes du système 1+4. Le souci de représentativité des composantes a entraîné trois conséquences : d'une part, la désignation de personnes dépourvues de toute compétence dans le domaine des médias et de la régulation ; d'autre part un manque de motivation et d'assiduité de certains membres, enfin des allégeances politiques qui l'emportaient sur la loyauté et la solidarité institutionnelles. Le bureau de la Ham n'assumait pas toujours les décisions prises par l'institution, ce qui a entaché sa crédibilité. Par exemple, il n'était pas rare que le représentant d'une composante membre du bureau de la Ham, quand un média proche de sa tendance était sanctionné, appelle son responsable pour lui dire de ne pas respecter la sanction...¹¹⁵ Cette situation a conduit la Ham à prendre plus

¹⁰⁷ Me Lwemba, conseiller juridique, Cabinet du Président de la Ham, entretien du 19 avril 2007 à Kinshasa.

¹⁰⁸ Témoignage d'un cadre de la RTNC1, recueilli à Kinshasa, le 18 avril 2007.

¹⁰⁹ Polydor Muboyayi Mubanga (*Le Phare* et OMEC), le 20 avril 2007 à Kinshasa.

¹¹⁰ André Ipakala (*La Référence Plus* et ANECO), le 20 avril 2007 à Kinshasa.

¹¹¹ Donat M'Baya (JED), le 17 avril 2007 à Kinshasa.

¹¹² Donat M'Baya et Tshivis Tshivuadi, Président et Secrétaire exécutif de Journalistes en danger (JED), entretien du 17 avril 2007 à Kinshasa.

¹¹³ Stanis Nkundiye (SNPP), le 18 avril 2007 à Kinshasa.

¹¹⁴ Chantal Kanyimbo, Présidente a.i. de l'UNPC, entretien du 18 avril 2007 à Kinshasa.

¹¹⁵ Ainsi, de nombreux témoignages convergent sur les relations privilégiées entre Dominique Sakombi Inongo et les chaînes proches de Joseph Kabila (RTNC et Digital Congo), et sur le lien

facilement des sanctions contre les médias « faibles » qui n'avaient pas de parrain politique puissant.¹¹⁶

Les critiques adressées à la Ham touchent également à la forte personnalité du Président de la Ham qui a profondément marqué l'action et le fonctionnement de l'institution. Une telle prépondérance n'est pas considérée comme normale par plusieurs professionnels des médias qui estiment que le Président Mutinga a opté pour un mode de gestion trop personnalisé. Le Président de la Ham est aussi critiqué pour avoir été juge et partie car, non seulement il n'a pas véritablement renoncé à ses anciennes fonctions dans son groupe de presse (Le Potentiel), mais il a lancé une station de radio (Radio 7) durant sa mandature, initié un projet de télé et a fini par entrer en politique pour se présenter aux élections sénatoriales.¹¹⁷ Le travail de la Ham a comporté une partie formelle (décisions, recommandations, convocation et audition de certaines parties...) et une partie informelle (contacts téléphoniques individuels, personnels...) En fait, la plus grosse partie du travail (et sans doute celle qui a généré le plus d'effets immédiats) a sans doute été informelle et a transité par des réseaux de contact qu'un autre président n'aurait peut-être pas eus.¹¹⁸ Si la régulation informelle a des avantages (discrétion, recours à la camaraderie), elle a aussi des inconvénients car elle place l'instance de régulation « hors champs », dans des relations qui peuvent la rendre redevable.

Un autre facteur limitatif a résidé dans les nombreuses tentatives de manipulation politique et de pressions qui ont eu un impact sur certaines prises de décision de la Ham.¹¹⁹ Les services de renseignement (ANR) ont fait peser des menaces importantes sur le Président Mutinga et sa sécurité personnelle.¹²⁰ Les interventions intempestives de l'ANR ont terni la lisibilité de l'action de la Ham : les coupures autoritaires du signal n'ont jamais été effectuées sur demande de la Ham, mais elles ont plusieurs fois été interprétées comme telles, ce qui a amené la Ham à opter publiquement pour une condamnation de ces coups de force. La Ham a eu une marge de manœuvre limitée, prise en permanence entre le marteau et l'enclume, entre des acteurs politiques, médiatiques et internationaux aux exigences contradictoires.¹²¹

Autre élément limitant : la Ham n'était qu'une institution conjoncturelle avec des objectifs initiaux trop ambitieux et peu réalistes. L'étendue des ambitions a rencontré d'emblée un double obstacle : d'une part, l'absence d'outils normatifs sur lesquels appuyer son action (les textes

entre Imana Ingulu et les stations de Bemba. Tous deux membres du bureau de la Ham, ils y siégeaient respectivement au nom des composantes « gouvernement » et « MLC ».

¹¹⁶ Polydor Muboyayi Mubanga, Directeur de publication du *Phare* et Président de l'OMEC, entretien du 20 avril 2007 à Kinshasa.

¹¹⁷ Jo Tala Ngai (Antenne A et ANEAP), le 17 avril 2007 à Kinshasa.

¹¹⁸ Me Lwemba, Cabinet du Président de la Ham, le 19 avril 2007, à Kinshasa.

¹¹⁹ Donat M'Baya (JED), le 17 avril 2007 à Kinshasa.

¹²⁰ Le départ du Président Mutinga vers le Sénat est d'ailleurs interprété par beaucoup comme une « fuite », un refus d'assumer plus longtemps une charge comportant autant de pression et de risques personnels permanents.

¹²¹ Isidore Kabongo (RTNC1), le 18 avril 2007 à Kinshasa.

réglementaires étant inexistantes ou incomplets)¹²² ; d'autre part des chevauchements de compétences suscitant des problèmes relationnels entre la Ham et le ministère de l'Information et Presse, les organisations professionnelles et de défense de la liberté de la presse, la commission nationale de censure¹²³. Instance de régulation, elle ne disposait d'aucun pouvoir de coercition permettant de garantir l'exécution des sanctions.

Enfin, la dépendance de la Ham vis-à-vis des bailleurs de fonds a été très importante et rend aujourd'hui difficile la préservation des acquis dans un contexte où l'appui des partenaires est toujours ponctuel, aléatoire et à court terme. La contribution de l'Etat au fonctionnement de l'institution a essentiellement servi à payer les salaires du personnel politique (émoluments très élevés car conformes à ceux d'un cabinet ministériel et d'une assemblée législative), condamné à la disparition au terme de la Transition. Le personnel technique, qui pouvait développer des compétences structurelles utiles à l'institution à long terme, a été pris en charge totalement par les partenaires étrangers et se trouve à présent en position précaire.¹²⁴

Toutefois, les acquis méritent d'être soulignés. Une équipe de juristes spécialisés sur ces matières de la régulation de la communication (jusque là inconnues dans le pays) a pu émerger grâce à l'existence de l'institution¹²⁵. La Ham a également fait un travail important de restauration (ou d'instauration) de la norme, en veillant à la lisibilité publique de son action (toute intervention de la Ham était annoncée et expliquée publiquement lors d'une conférence de presse). Elle a mis en œuvre une démarche pédagogique : convocation des directeurs, explication des sanctions éventuelles, discussion autour des contraintes de travail des uns et des autres, mises en garde avant les suspensions. Son Centre de monitoring a également permis au travail de l'instance de reposer sur une base crédible, démontrant qu'il n'y a pas d'infraction dont on ne puisse faire la preuve.¹²⁶

Si la majorité des acteurs du secteur s'accorde sur ces éléments positifs, il faut signaler qu'en ce qui concerne l'impact du travail de la Ham sur les

¹²² Me Cléo Mashini, expert de l'APEFE sur les questions de médias et de régulation, entretien du 23 avril 2007 à Kinshasa.

¹²³ La commission nationale de censure des chansons et spectacles est chargée de visionner et valider tous les spots et clips destinés aux médias audiovisuels, dont les messages publicitaires. Beaucoup de directeurs de médias audiovisuels ont estimé que la commission « publicité » de la Ham (qui visionnait également les spots et de manière payante) faisait double emploi avec celle-ci.

¹²⁴ Le Centre de monitoring, le secrétariat d'instruction et leurs antennes en province ont été pris en charge par l'institut Panos Paris, le GRET (Groupe de recherches et d'échange technologiques, France), l'APEFE (Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger, Belgique), le PNUD et la coopération technique belge

¹²⁵ Les deux juristes du SI (secrétariat d'instruction) à Kinshasa, les 10 juristes recrutés dans les différentes provinces, mais aussi les avocats des éventuels défendants.

¹²⁶ Quand l'UE a établi son propre centre de monitoring pour la période électorale, ce dernier ne faisait le monitoring que des programmes et journaux en français. Les télévisions ont alors changé de stratégie et beaucoup sont passées aux langues nationales pour faire diffuser certains types de messages.

médias, l'appréciation diffère du côté des partenaires extérieurs et internationaux (qui ont plutôt un avis positif et estiment que la Ham a joué un rôle réel de recadrage) et du côté des Congolais (qui sont très critiques et pensent que la Ham a muselé les médias et s'est montrée très partisane).

Pourquoi cette différence d'appréciation ? Pour certains professionnels des médias congolais, les bailleurs de fonds seraient plus conscients de la nécessité de limiter la liberté d'expression pour permettre la stabilité d'un processus démocratique.¹²⁷ Ils seraient aussi plus lucides (et donc moins offusqués) sur l'existence de pressions politiques sur des institutions dites « indépendantes ». Pour les étrangers, « s'il y a eu des pressions politiques sur la Ham, la question est de savoir jusqu'où ça a pu l'empêcher de faire son travail. »¹²⁸ Ces appréciations relèveraient de la « Realpolitik » des bailleurs, alors que les Congolais s'attendaient à tendre vers un idéal de la démocratie dans cette première expérience. D'autres journalistes soulignent que les succès proclamés de la Ham reflètent « l'obsession de la communauté internationale de montrer que les choses se passent bien, conformément à ce qui a été prévu, planifié pour sortir le pays de la crise. »¹²⁹ Pour consolider la paix, renforcer les acquis, maintenir la stabilité, les partenaires étrangers seraient prêts à fermer les yeux sur des dysfonctionnements graves. Pour certains interlocuteurs, « cela a amené à des positions très injustes. »¹³⁰ « Une certaine latitude a été donnée aux chaînes de Bemba, commettant beaucoup de dérives, pour ne pas lui donner de prétexte à reprendre la guerre. »¹³¹ « C'est comme devoir pardonner à des criminels », estime un journaliste¹³². Enfin, pour d'autres observateur, l'explication de ces divergences de vues réside dans le fait qu'il n'y a jamais eu d'expérience de régulation au Congo.¹³³ « Dans ce domaine comme dans d'autres où la norme n'existe plus depuis longtemps, des comportements se sont instaurés en dehors de toute contrainte pendant des années, faisant du journaliste (et du Congolais en général), quelqu'un de « rétif à toute réglementation »¹³⁴. Le retour de la norme serait donc douloureux.

Quelle que soit l'appréciation du travail effectué, un constat remarquable s'impose : l'avis est unanime sur la nécessité de maintenir une instance de régulation des médias à l'avenir. « C'est comme la police de roulage, estime un journaliste. Sans les policiers, ce sont des embouteillages permanents qui rendent la circulation impossible. »¹³⁵ Même si certains déplorent que les médias aient adapté leur comportement non par souci de

¹²⁷ André Ipakala (*La Référence Plus et ANECO*), le 20 avril 2007, Kinshasa.

¹²⁸ Serge Bailly (GRET), le 22 avril 2007, Kinshasa.

¹²⁹ André Ipakala (*La Référence Plus et ANECO*), 20 avril 2007, Kinshasa.

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Kabeya Pindi Pasi, Directeur des Programmes de Tropicana TV et ancien Président de l'UNPC, entretien du 18 avril 2007 à Kinshasa.

¹³² André Ipakala (*La Référence Plus et ANECO*), 20 avril 2007, Kinshasa

¹³³ Jo Tala Ngai (Antenne A et ANEAP), 17 avril 2007, Kinshasa.

¹³⁴ Me Cléo Mashini et Emmanuel Kabongo, experts médias de l'APEFE, entretien du 23 avril 2007 à Kinshasa.

¹³⁵ Séverin Bamani (Digital Congo), entretien du 22 avril 2007, Kinshasa.

professionnalisme, mais par peur de la sanction (et de ses conséquences financières, toute suspension pouvant amener le retrait de certains annonceurs)¹³⁶, le fait même de la régulation s'est imposé. La Ham a ramené les journalistes à se souvenir (ou à découvrir) qu'il existe des règles d'éthique et de déontologie, mais aussi des règles juridiques qui encadrent la pratique du métier. Elle a aidé à l'intériorisation de certains principes et à une certaine autodiscipline¹³⁷ : « sans doute était-ce l'effet de la crainte de la sanction plus que de la conscience professionnelle croissante, mais c'est peut-être ainsi que vient le début de la sagesse », conclut l'ancien Président de la Ham.¹³⁸

4. CONCLUSION

Une nouvelle ère s'ouvre-t-elle pour les médias congolais ? Les événements de mars 2007 ont ravivé les inquiétudes d'une population qui se tourne désormais vers les médias pour oublier (en consommant des téléfilms) ou espérer (en écoutant les télévangélistes). Le vendredi 22 mars 2007, suite à une interview de Jean-Pierre Bemba sur ses chaînes, l'armée régulière a pourchassé la garde rapprochée du chef de l'opposition, commettant de nombreuses violences sur des civils pendant 48 heures. La veille, le jeudi, le signal de CCTV CKTV et Radio Liberté avait été coupé et, le lendemain, le matériel et les équipements ont été enlevés par les forces de sécurité. La guerre des médias est-elle (momentanément) terminée ? Après l'excès de polémique, les Congolais s'apprêtent-ils à connaître l'absence de diversité ? La guerre médiatique ne peut sans doute pas être définitivement éradiquée, tant que ne trouvent pas d'issue deux autres combats entamés contre les deux fléaux de la presse congolaise : la politisation et la pauvreté.

La politisation, c'est cette confusion des genres qui assimile journaliste et militant de parti, homme politique et directeur de rédaction, média de service public et tribune de propagande gouvernementale. Après avoir connu la version « monopole étatique » de ce fléau (parti unique et médias monolithiques), le Congo en a expérimenté le modèle « multipartisan intégral » au début des années 1990 (où partis et journaux pullulaient parallèlement) et, finalement, la formule « arme de guerre » de 1997 à 2003, qui a resurgi tout au long de la période électorale.

La pauvreté, c'est cette situation de dénuement qui entraîne que, quelle que soit la bonne volonté des professionnels et de leurs organisations, les pratiques déontologiquement répréhensibles mais lucratives, qui permettent la survie (comme le célèbre « coupage »), l'emporteront toujours sur les principes

¹³⁶ Modeste Mutinga, ex-Président de la Ham, le 18 avril 2007, Kinshasa.

¹³⁷ La courbe des délits de presse a nettement diminué durant la campagne électorale et les rapports du CEMPC sont devenus progressivement moins volumineux à partir de novembre 2006. Il y avait au début beaucoup de cas de flagrance (qui étaient tranchés sans attendre l'assemblée plénière), mais ces cas ont nettement diminué, ce qui montre bien qu'il y a eu une éducation progressive de certains professionnels.

¹³⁸ Modeste Mutinga, ancien président de la Ham, le 17 avril 2007, Kinshasa.

journalistiques. « Même si les professionnels des médias se sont sentis interpellés par l'instance de régulation et leurs organisations professionnelles et qu'ils savent ce qu'ils sont censés faire, ils ne le font pas. »¹³⁹ Et c'est ainsi qu'ils parviennent à résoudre les problèmes du quotidien, pour eux-mêmes et leur famille, en attendant des jours meilleurs. Les opérateurs aussi connaissent la loi, mais, à cause des contingences, ils préfèrent la violer, quitte à voir ce que l'infraction peut ensuite leur coûter. Entre temps, au moins, ils pourront payer leurs agents et auront évité des problèmes internes.¹⁴⁰

Politisation et pauvreté existent indépendamment l'une de l'autre, mais ce sont également les deux facteurs qui se conjuguent pour expliquer que subsistent (et subsisteront sans doute longtemps) des « hors la loi jusqu'au boutistes »¹⁴¹ qui parviennent, grâce à leurs appuis politiques et à leurs stratégies d'évitement, à contourner les sanctions et à faire de leur activité médiatique une source très lucrative.

Quelles sont les armes pour lutter contre la politisation et la pauvreté des médias ? La première est très certainement l'imposition de normes. D'une manière générale, « au Congo, la loi existe pour être contournée par les puissants et, dès lors, par les plus faibles qui ne peuvent pas se sentir concernés par des principes qui ne sont pas appliqués par les institutions mêmes qui les ont adoptées. »¹⁴² La Ham et l'OMEC ont eu le mérite de rappeler aux gens que des règles existent et que la profession n'est pas une jungle où tous les coups sont permis, mais il reste à s'assurer que cette règle ait un sens pour tous et que les contrevenants puissent être réellement empêchés de récidiver. Ce n'est possible que si, d'une part, le rapport à la norme change dans tous les domaines d'activité et dans tous les milieux sociaux et si, d'autre part, le système judiciaire est réellement opérationnel.

En ce sens, l'expérience de la Ham est source d'espoir. Si, en quelques mois, une jeune instance de régulation a pu démontrer, aux yeux des opérateurs, la légitimité et l'utilité d'une action, c'est un premier pas important dans un projet de restauration de la norme qui a été effectué.

Une seconde arme réside dans la conscience professionnelle de certains journalistes. La présence de l'instance de régulation a donné du poids, dans certaines rédactions, à des professionnels des médias qui n'étaient pas prêts à tout accepter.¹⁴³ La Ham a encouragé certains journalistes à tenir tête à leur patron et leur a donné des arguments pour ce faire. « Les journalistes ont été encouragés à refuser de faire certaines choses, à s'opposer à certaines pratiques, même face à des patrons qui ont droit de vie ou de mort sur eux », témoigne un acteur du secteur¹⁴⁴.

¹³⁹ Godefroid Bwiti, Directeur de InterCongo Médias, entretien du 21 avril 2007 à Kinshasa.

¹⁴⁰ Me Lwemba, Cabinet du Président de la Ham, le 19 avril 2007, Kinshasa.

¹⁴¹ Godefroid Bwiti (InterCongo Médias), le 21 avril 2007, Kinshasa.

¹⁴² Ibid.

¹⁴³ Philippe De Boeck (*Journal du Citoyen*), le 20 avril 2007, Kinshasa.

¹⁴⁴ Me Lwemba, Cabinet du Président de la Ham, le 19 avril 2007, Kinshasa.

Enfin, une troisième arme, au-delà de la loi et de l'homme, est, forcément, la paix. Pour que les médias puissent jouer leur rôle, à l'écart de l'engagement propagandiste et du journalisme alimentaire, la stabilité et la sécurité sont nécessaires ; c'est à dire un contexte pacifié où les autorités fonctionnent. « Certains reprochent aux radios communautaires locales une approche très légaliste, parfois même au point d'être pro-gouvernementales. Mais ce qui importe pour elles c'est de ne pas aller à l'affrontement avec les autorités, de pouvoir négocier l'allègement de leurs taxes¹⁴⁵, de remplir leurs objectifs de développement ; toutes choses qui nécessitent avant tout la paix. »¹⁴⁶ Beaucoup de radios communautaires n'attendent que la consolidation de la paix pour avancer dans leur combat contre les deux fléaux « politisation » et « pauvreté », voire pour les vaincre. Leur démarche peut constituer une source d'inspiration pour les médias de la capitale. L'avenir des médias congolais pourrait-il venir des provinces ?

Kinshasa, avril 2007

¹⁴⁵ Actuellement, elles demeurent soumises aux mêmes conditions de fonctionnement et au même régime fiscal que les radios privées commerciales (alors qu'elles n'ont pas les mêmes revenus puisque la publicité commerciale leur est interdite).

¹⁴⁶ Serge Bailly (GRET), le 22 avril 2007, Kinshasa.